Nations Unies S/PV.8726



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8726e séance
Mardi 18 février 2020, à 15 heures
New York

Président :	Mme Van Vlierberge/M. Bogaert	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Tshabalala
	Allemagne	M. Heusgen
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ladeb
	Viet Nam	M. Dihn

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

20-04232 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

La Présidente : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de l’Ukraine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue au Conseil à S. E. M. Sergiy Kyslytsya, Vice-Ministre des affaires étrangères de l’Ukraine.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : Mme Rosemarie DiCarlo, Secrétaire général adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix; S. E. Mme Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; et S. E. M. Halit Cevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d’observation de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Mme Grau et M. Cevik participent à la séance d’aujourd’hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à Mme DiCarlo.

Mme DiCarlo (*parle en anglais*) : Le 17 février, il y a cinq ans, le Conseil a adopté la résolution 2202 (2015), approuvant l’ensemble des mesures en vue de l’application des Accords de Minsk. Aujourd’hui, cet ensemble de mesures ainsi que le Protocole de Minsk et le Mémorandum de Minsk demeurent le seul cadre convenu pour un règlement pacifique et négocié du conflit dans l’est de l’Ukraine.

Le Secrétaire général a toujours exprimé l’appui ferme de l’ONU au rôle de chef de file du format Normandie, du Groupe de contact trilatéral, et de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour parvenir à un règlement pacifique au conflit dans l’est de l’Ukraine, et appelé à une revitalisation de ces efforts.

Mon dernier exposé au Conseil sur l’Ukraine remonte au 16 juillet 2019 (voir S/PV.8575). Depuis lors, de nombreux faits importants sont survenus, donnant des raisons d’espérer que des progrès attendus depuis longtemps dans la mise en œuvre des dispositions des Accords de Minsk, notamment de ses aspects essentiels politiques et de sécurité, pourraient être réalisés.

Plus particulièrement, le 9 décembre, et après une interruption de trois ans, les dirigeants de la France, de l’Allemagne, de la Russie et de l’Ukraine ont tenu une réunion à Paris selon ce que l’on appelle le format Normandie, à l’issue de laquelle ils ont appelé à des mesures immédiates pour stabiliser la situation dans la zone de conflit, à des mesures pour mettre en œuvre les clauses politiques des Accords de Minsk et à des mesures de suivi. Les dirigeants se sont engagés à mettre en œuvre totalement et intégralement le cessez-le-feu, qui sera consolidé par la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires de soutien au cessez-le-feu.

Ils se sont aussi engagés à soutenir l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de déminage actualisé et un accord au sein du Groupe de contact trilatéral sur trois zones de désengagement supplémentaires, avec l’objectif de procéder au désengagement des forces et des équipements. Ils ont encouragé le Groupe de contact trilatéral à faciliter la libération et l’échange de personnes faites prisonnières dans le cadre du conflit, et se sont engagés à soutenir un accord au sein du Groupe sur de nouveaux points de passage le long de la ligne de contact, fondé principalement sur des critères humanitaires. Plus important encore, les participants ont rappelé que la Mission spéciale d’observation de l’OSCE doit disposer d’un accès sûr et sécurisé dans toute l’Ukraine pour pouvoir remplir son mandat intégralement.

Les dirigeants réunis à Paris ont également évoqué le statut spécial de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, ainsi que la formule Steinmeier, qui avait été préalablement acceptée par les parties. Le Secrétaire général s’est félicité publiquement de l’issue de la réunion et a appelé toutes les parties concernées à redoubler d’efforts pour tirer parti des progrès récents vers un règlement du conflit. Il a également réitéré son plein appui à l’indépendance, à la souveraineté et à l’intégrité territoriale de l’Ukraine à l’intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

J’ai saisi l’occasion offerte par ma première visite en Ukraine, les 12 et 13 décembre 2019, pour réitérer l’appui du Secrétaire général aux efforts de paix et aux réformes importantes en cours en Ukraine. Mes

interlocuteurs ont clairement exprimé leur souhait de voir les négociations progresser de manière tangible. Nombre de ceux que j'ai rencontrés ont souligné la nécessité de renforcer la participation des femmes aux efforts de paix en cours. Ils ont également souligné la nécessité d'améliorer la situation humanitaire des citoyens ordinaires vivant le long de la ligne de contact et de plus d'attention et de volonté politique pour lancer et renforcer diverses initiatives de dialogue qui pourraient contribuer à instaurer une paix pérenne.

Nous notons avec satisfaction que le Sommet de Paris en format Normandie a été suivi d'un échange de prisonniers à grande échelle et de progrès dans les discussions sur des zones de désengagement supplémentaires. Toutefois, ces premiers signes encourageants restent limités et facilement réversibles. Les informations que nous avons reçues aujourd'hui faisant état de graves violations du cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de contact près de Zolote, y compris l'utilisation présumée d'armes lourdes, sont très préoccupantes et rappellent vivement qu'en l'absence d'une volonté politique soutenue, il existe un risque très réel de régression et de nouvelles violences.

Les membres du Conseil entendront dans un instant les exposés de la nouvelle Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadrice Heidi Grau, sur les dernières discussions au sein du Groupe de contact trilatéral, et de l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Halit Çevik, sur la situation générale en matière de sécurité sur le terrain. Il est essentiel que nous appuyions les efforts importants qu'ils déploient.

En cette période charnière, j'espère que le Conseil encouragera toutes les parties prenantes à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour imprimer un élan positif durable aux négociations, à faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour parvenir à un accord sur les principales mesures qui s'imposent à l'avenir, et à donner la priorité à la mise en œuvre des engagements qui ont été pris, y compris, avant tout, l'engagement en faveur d'un cessez-le-feu durable.

Bien que certaines mesures aient été prises pour atténuer son impact sur les civils, le conflit armé dans l'est de l'Ukraine continue de faire des victimes, de causer des blessures, de restreindre fortement la liberté de circulation et d'avoir un impact négatif sur le respect des droits fondamentaux, notamment les droits au logement, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie suffisant. La mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine rend régulièrement compte de la situation en matière de droits de l'homme; son dernier rapport est daté du 12 décembre 2019.

En 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a enregistré 167 victimes civiles – 27 morts et 140 blessés – dont 63 % sont le fait de bombardements et de tirs d'armes légères et de petit calibre, et 35 % de mines et de restes explosifs de guerre. Cela représente une diminution de 40 % par rapport aux chiffres de 2018 et il s'agit des chiffres annuels les plus bas depuis le début du conflit. Même si nous nous félicitons de cette diminution, nous savons que le jour où on fera taire complètement et définitivement les armes – le meilleur moyen pour qu'il n'y ait plus de victimes civiles – est encore loin.

L'ONU est particulièrement préoccupée par le sort des personnes vivant le long de la ligne de contact, qui restent les plus vulnérables. Ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut à la crise. Au total, 3,4 millions de personnes, dont des personnes âgées, des handicapés et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire et de services de protection. Le conflit a transformé de nombreuses familles en ménages monoparentaux.

Selon les organismes des Nations Unies, les femmes – qui jouent le rôle de chef de famille dans près de 70 % des foyers de part et d'autre de la ligne de contact – sont confrontées à de lourds défis en raison de la poursuite des hostilités et de l'instabilité le long de la ligne de contact. Beaucoup d'entre elles ne bénéficient pas d'un réseau social, de revenus, d'accès au logement ni de possibilités d'emploi et de développement professionnel. Les foyers dirigés par des femmes n'ont souvent pas accès aux avantages sociaux ou à un soutien psychologique.

L'accès humanitaire et la protection des civils et des biens civils sont des défis quotidiens. Les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'éducation et de santé continuent d'être gravement touchées par le conflit, ce qui réduit l'accès des civils à ces installations. En 2019, 50 incidents ont endommagé des établissements scolaires, soit une augmentation de 200 % par rapport à 2018, tandis que 88 incidents ont pris pour cible des infrastructures d'approvisionnement en eau situées à proximité ou sur la ligne de contact. Les attaques contre les infrastructures civiles doivent cesser.

L'ONU et ses partenaires fournissent une assistance conformément aux principes universellement

reconnus d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Les organisations humanitaires, qui essaient de porter assistance aux civils les plus vulnérables, ont besoin d'un accès durable et sans entrave. Depuis 2014, grâce aux généreuses contributions de donateurs, l'ONU et ses partenaires ont pu apporter une aide vitale à environ un million de personnes par an. Toutefois, cela représente moins d'un tiers du nombre total de personnes dans le besoin. Du fait de l'important déficit de financement du plan d'aide humanitaire de 2019, il faudra 158 millions de dollars pour financer le plan de 2020, afin de fournir une aide à 2 millions de personnes.

Comme je l'ai appris de première main lors de ma visite en Ukraine en décembre, le conflit continue d'avoir un impact humanitaire inacceptable sur la population ukrainienne. Il déstabilise la paix et la sécurité en Ukraine, mais aussi potentiellement dans l'ensemble de la région. Nous devons encourager et appuyer sans réserve la récente dynamique positive et l'engagement pris par le format Normandie et les participants au Groupe de contact trilatéral de s'employer à régler le conflit avec un élan renouvelé et un sentiment d'urgence.

Cela doit être suivi par des mesures concrètes pour rétablir la confiance et faciliter une amélioration tangible de la situation humanitaire précaire le long de la ligne de contact. La paix si nécessaire et tant attendue dans l'est de l'Ukraine peut être obtenue s'il y a assez de volonté politique, si des négociations sont menées de bonne foi et si les efforts visant à faire taire les armes bénéficient d'un appui concret.

La Présidente : Je remercie Mme DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Grau.

Mme Grau (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir invitée à lui faire un exposé sur nos efforts pour régler le conflit dans l'est de l'Ukraine.

Les travaux du Groupe de contact trilatéral se sont intensifiés ces derniers mois. Le Sommet en format Normandie qui s'est tenu à Paris le 9 décembre dernier a reconnu ce nouveau dynamisme. Les conclusions concertées issues de cette réunion énoncent un ensemble de mesures de suivi et ont insufflé un nouvel élan au processus. Les quatre dirigeants du format Normandie ont convenu de se réunir à nouveau dans quatre mois.

Je voudrais tout d'abord parler de la situation en matière de sécurité. Les membres du Conseil ont peut-être pris connaissance de la déclaration conjointe publiée aujourd'hui par le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Edi Rama, et le Secrétaire général de l'OSCE, M. Thomas Greminger, dans laquelle ils expriment leur profonde inquiétude face à la recrudescence des combats intenses et exhortent toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à honorer leurs engagements. Plus généralement, en ce qui concerne les conditions de sécurité, les parties se sont à nouveau engagées à respecter le cessez-le-feu le 17 juillet 2019 à Minsk et ont confirmé cette décision le 18 décembre 2019.

Le nombre de violations du cessez-le-feu en 2019 est resté inférieur à la moyenne de 2018. Il s'agit d'un calme relatif et pas d'un silence complet, mais cela a permis de réduire le nombre de victimes civiles.

En 2019, il y a eu environ 40 % de victimes civiles en moins que l'année précédente, et 70 % de moins qu'en 2017. C'est une évolution positive importante, mais, en même temps, je dois souligner que chaque victime est une victime de trop. À cet égard, j'appelle l'attention des membres du Conseil sur la pollution des terres par les mines et les engins non explosés, qui reste un sérieux problème qui continue de faire des victimes civiles.

Depuis juillet 2019, le désengagement des forces et du matériel a finalement eu lieu dans trois zones : Stanytsia Luhanska, Zolote et Petrivske. Il s'agit là d'une étape importante. À Stanytsia Luhanska, seul point de passage de la région de Louhansk, le désengagement a permis la reconstruction d'une passerelle piétonne sur la rivière Siverskiy Donets. Avant, par tous les temps, les quelque 11 000 personnes, pour la plupart âgées, qui franchissaient chaque jour la ligne devaient emprunter des rampes en bois raides et glissantes. De plus, les ambulances peuvent désormais utiliser le pont. L'Ambassadeur Çevik fournira de plus amples détails sur le cessez-le-feu et les zones de désengagement.

L'ouverture de points de passage supplémentaires, telle que promue par les quatre dirigeants à Paris, serait d'une grande importance pour la population civile. Des discussions sur plusieurs options sont actuellement en cours. Pour les habitants de la région de Louhansk en particulier, il serait important d'avoir des points de passage supplémentaires, car, jusqu'à présent, Stanytsia Luhanska est le seul ouvert dans la région.

Le 29 décembre, un échange d'environ 200 prisonniers a eu lieu. C'était le premier échange de ce type depuis deux ans. Il a donné un nouvel élan au groupe de travail humanitaire. D'autres échanges de prisonniers sont en cours de discussion. Dans la perspective de l'achèvement de l'échange sur la base du principe de « tous contre tous », les parties sont conscientes de la nécessité de mettre en place un mécanisme de recherche et d'identification des personnes portées disparues.

Je voudrais maintenant présenter un bref aperçu du volet politique. Le 1er octobre, les parties ont accepté la «formule Steinmeier», qui détaille la séquence des mesures à prendre pour les élections locales dans les territoires non contrôlés par le Gouvernement et l'entrée en vigueur du statut spécial pour ces territoires. Le 12 décembre, l'Ukraine a prolongé d'un an la loi sur le statut spécial. Le groupe de travail politique poursuit ses discussions de fond sur l'incorporation de la formule Steinmeier dans la législation ukrainienne.

Le groupe de travail économique s'occupe des questions liées à la fourniture de biens publics vitaux pour la population dans la zone touchée par le conflit : pensions de retraite, eau, électricité et services de télécommunication. Entre autres, les parties ont convenu de mesures pour maintenir l'approvisionnement en eau des deux côtés de la ligne de contact. Dans ce contexte, je voudrais insister sur ce que la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo vient de dire : les attaques contre les infrastructures civiles ne sont en aucun cas acceptables et doivent cesser.

Le Groupe de contact trilatéral et ses groupes de travail poursuivront leurs efforts pour parvenir à une solution durable au conflit dans l'est de l'Ukraine. Je suis convaincue que, avec la confiance et la volonté politique des parties, cela est possible.

La Présidente : Je remercie Mme Grau de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Çevik.

M. Çevik (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité pour la première fois en ma qualité d'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine. Je ferai le point pour les membres du Conseil sur la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine, sur les développements récents concernant la mise en œuvre des Accords de Minsk, et sur l'impact du conflit sur les civils.

Un cessez-le-feu global, qui est le premier point du Protocole de Minsk, du Mémorandum de Minsk et de l'ensemble de mesures, reste un élément essentiel pour progresser. Après le dernier renouvellement des engagements relatifs au cessez-le-feu, que les parties ont accepté le 21 juillet 2019, la Mission spéciale d'observation a enregistré une baisse sensible du niveau de violence. Cette accalmie a duré 40 jours, avant que le nombre de violations du cessez-le-feu ne retrouve le niveau d'avant l'engagement.

Depuis le 1er janvier, la Mission spéciale d'observation a enregistré une nouvelle baisse sensible du nombre moyen de violations du cessez-le-feu. Cependant, des pics de violence isolés ont continué à se produire. Aujourd'hui, la Mission spéciale d'observation a enregistré un incident très grave dans la partie occidentale de la région de Louhansk, dans la zone élargie à l'est et à l'ouest de Zolote, où le nombre de violations du cessez-le-feu a atteint un sommet, avec plus de 2 300 explosions. La Mission analyse plus avant les informations recueillies aujourd'hui, que nous inclurons dans nos rapports publics.

Comme par le passé, ces flambées peuvent entraîner une érosion des tendances positives antérieures et accroître le risque d'escalade. Lors du sommet du 9 décembre, le format Normandie a convenu qu'un cessez-le-feu complet et global devait être mis en œuvre. L'engagement politique en faveur d'un cessez-le-feu, exprimé au plus haut niveau, doit se traduire par une mise en œuvre concrète sur le terrain.

Depuis le 1er janvier, le nombre moyen quotidien de violations du cessez-le-feu enregistré par la Mission spéciale d'observation est d'environ 520, ce qui est encore beaucoup trop élevé pour garantir un régime de cessez-le-feu gérable. Des mesures supplémentaires, si elles sont mises en œuvre de bonne foi, pourraient contribuer à favoriser une situation où les violations du cessez-le-feu deviendraient l'exception. Dans le même temps, des armes qui auraient dû être saisies en application des Accords de Minsk continuent d'être utilisées. Elles ont également été utilisées aujourd'hui, lors de l'incident que j'ai mentionné plus tôt.

Depuis le début de l'année, la Mission spéciale d'observation a constaté 647 violations du cessez-le-feu imputables à l'utilisation de l'artillerie, y compris des lance-roquettes multiples, des chars et des mortiers.

Depuis le 1er janvier, la Mission a observé environ 200 cas d'utilisation d'armes en violation des lignes de retrait. Elle a signalé la présence de pièces d'artillerie de calibre supérieur à 100 millimètres à 91 reprises, et de lance-roquettes multiples à 72 reprises. Non seulement les armes situées à proximité de zones habitées sont utilisées pour des tirs, mais elles constituent – avec les munitions laissées dans la zone - une menace importante pour la sécurité des civils.

Dans le contexte que je viens d'exposer, nous avons constaté ces derniers mois un élan et une volonté renouvelés ainsi que des mesures importantes pour la mise en œuvre de certains des engagements pris. Les parties ont désengagé les forces et le matériel dans les trois zones pilotes de Stanytsia Luhanska, Zolote et Petrivske, comme prévu dans la décision-cadre du Groupe de contact trilatéral relative au désengagement des forces et du matériel de septembre 2016.

Le processus de désengagement a eu une incidence positive importante à Stanytsia Luhanska, en permettant d'effectuer des réparations sur le pont de la ville qui en avait grand besoin. La passerelle piétonne détruite était un symbole du conflit; nous nous rappelons tous des images de personnes âgées traversant avec difficulté. Le nouveau pont est maintenant un exemple de ce qui peut être réalisé lorsqu'on en a la volonté politique. Cela nous montre aussi une fois de plus, qu'avec un peu de volonté politique, des progrès sont possibles et que ces progrès peuvent avoir des retombées positives tangibles sur les civils.

Dans les deux autres zones pilotes de désengagement de Zolote et Petrivske, les forces et le matériel ont été retirés. D'autres activités importantes sont en cours, notamment le déminage. À Petrivske, une zone où l'accès de la Mission spéciale d'observation est considérablement restreint, les violations du cessez-le-feu se poursuivent. La situation continuera à exiger une attention particulière.

Le format Normandie qui s'est réuni au sommet en décembre a convenu d'un certain nombre de mesures en matière de sécurité. Au sein du groupe de travail chargé des questions de sécurité du Groupe de contact trilatéral, les participants discutent de la mise en œuvre de ces mesures, en se concentrant en particulier sur le désengagement, qui est une condition préalable à un cessez-le-feu et à des opérations de déminage plus durables. Les discussions sur la détermination de trois nouvelles zones de désengagement progressent, et dans l'ensemble, les participants s'intéressent déjà à une zone spécifique.

Les participants ont également présenté des propositions de désengagement concernant d'autres zones, en vue d'achever le processus d'ici la fin du mois de mars, comme convenu par le format Normandie.

En ce qui concerne le déminage, qui fait partie des engagements pris lors du Sommet de Paris, les propositions en vue de l'élaboration d'un plan actualisé doivent encore être examinées en détail. De même, il faut mener des discussions approfondies sur l'éventuelle ouverture de points de contrôle supplémentaires des entrées et des sorties des civils qui traversent la ligne de contact.

Les mois à venir seront d'une importance cruciale. Il faut s'attacher à préserver l'élan actuel et à respecter les délais fixés par les dirigeants du format Normandie. La Mission spéciale d'observation continue de faire le suivi des informations concernant les victimes civiles.

En 2019, selon les informations recueillies par la Mission, ce sont les bombardements à l'arme lourde qui ont fait le plus grand nombre de victimes civiles, en faisant 75 blessés. Cependant, les mines et autres objets explosifs ont causé la majorité des décès; 11 personnes ont été tuées du fait de l'explosion de mines ou de munitions en 2019.

La présence de la Mission, ainsi que ses activités de suivi et d'établissement de rapports, sont essentielles pour fournir des informations objectives et impartiales sur la situation sur le terrain. Cette présence est également importante pour aider les parties à mettre en œuvre leurs engagements. La liberté de circulation, qui est consacrée par le mandat de la Mission et les Accords de Minsk, est donc essentielle.

Pourtant, les activités de la Mission sont souvent limitées par des obstacles à sa liberté de circulation, en grande majorité dans les zones échappant au contrôle du Gouvernement, notamment dans la partie méridionale de la région de Donetsk. Ces restrictions quotidiennes sont inacceptables et doivent cesser.

Les éléments clefs pour remédier à la situation en matière de sécurité sont énoncés dans les Accords de Minsk. Le format Normandie a défini en décembre un certain nombre de mesures qui peuvent ouvrir la voie à la pleine application des Accords.

Le temps presse pour régler ce conflit, qui est entré dans sa sixième année. Le vif intérêt et le concours actif du Conseil resteront indispensables.

Enfin, je tiens à remercier les organismes des Nations Unies de leur étroite coopération en Ukraine, tant à Kiev que sur le terrain.

La Présidente : Je remercie S. E. M. Çevik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, de l'appui à notre initiative d'organiser la séance d'aujourd'hui sur une question qui présente un grand intérêt pour la sécurité européenne, et nous remercions les intervenants de leurs analyses. Nous souhaitons la bienvenue à la séance d'aujourd'hui au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Kyslytsya. Nous croyons comprendre que nous aurons l'occasion de le voir plus souvent à New York, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec lui de manière constructive.

Nous avons célébré hier le cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 2202 (2015), qui a approuvé un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Ce document est ainsi devenu un instrument contraignant au titre du droit international. Hélas, rares sont ceux qui s'en souviennent. Lors d'une séance du Conseil de sécurité sur la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenue le 6 février, il est apparu clairement que les membres du Conseil qui ont une grande influence sur le processus de règlement en Ukraine, y compris les participants au format Normandie, préfèrent ne pas se rappeler ce qui est explicitement énoncé dans cette résolution et dans l'ensemble de mesures. Ils essaient de détourner l'attention de cet oubli en récitant le mantra selon lequel la Fédération de Russie ne respecte pas les obligations qui lui incombent.

Nous constatons avec une profonde déception que pendant cinq ans, nos partenaires occidentaux, qui à l'époque ont soutenu le coup d'État anticonstitutionnel de Maïdan avec sa russophobie et son nationalisme effrénés, n'ont jamais pris la peine d'apprendre que les parties aux Accords de Minsk ne sont pas la Russie et l'Ukraine, mais plutôt l'Ukraine et les républiques du Donbass.

Plus préoccupant encore, Kiev a récemment intensifié ce discours, en remettant en question les Accords de Minsk. Par exemple, notre initiative d'organiser la présente séance du Conseil de sécurité a été qualifiée par le Ministère ukrainien des affaires étrangères de stratagème de la diplomatie russe visant à créer une réalité politique parallèle.

Rappelons-nous qu'il y a tout juste un an, le 12 février, lors d'une séance similaire du Conseil de sécurité (voir S/PV.8461), le Représentant permanent de l'Ukraine, M. Yelchenko, a exprimé ses remerciements à la présidence du Conseil de sécurité pour l'occasion qui lui était donnée de participer à une séance sur « une question qui nous préoccupe au plus haut point ».

De nombreux éminents responsables politiques ukrainiens se sont également joints à la campagne de sabotage des Accords de Minsk, qui est en contradiction flagrante avec la volonté politique en faveur du règlement exprimée par le Président Zelenskyy à Paris. Mais la volonté à elle seule ne suffit pas; il faut des mesures concrètes. Il y a juste quelques jours, nous avons entendu le Secrétaire adjoint du Conseil national de sécurité et de défense, M. Kryvonos, dire que les forces ukrainiennes « doivent être prêtes à libérer le territoire du Donbass par la force ».

Le Ministre de la défense, M. Zagorodniuk, s'est opposé au désengagement le long de la ligne de contact car cela serait « en contradiction avec l'essence même des Accords de Minsk ». Pourtant, c'est en réalité l'essence même du premier paragraphe de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Un représentant de l'Ukraine dans le sous-groupe chargé des questions politiques du Groupe de contact trilatéral, M. Resnikov, a déclaré que les Accords de Minsk devraient faire l'objet d'une révision, à tout le moins partiellement. Pas plus tard qu'hier, le Ministre ukrainien de l'intérieur, M. Avakov, a déclaré : « Nous envisageons une approche progressive; nous occuperons une zone spécifique un jour donné, puis une autre le jour suivant ».

Dans le même temps, les forces de sécurité ukrainiennes essaient par tous les moyens d'occuper les positions des milices dans les zones dites grises, où il ne devrait y avoir aucun militaire.

Nous avons proposé d'organiser la séance d'aujourd'hui précisément parce que pour des millions d'habitants de l'est de l'Ukraine, dont Kiev et ses partenaires dans cette salle préfèrent ne pas se souvenir,

les Accords de Minsk ne sont ni un stratagème ni une réalité parallèle, mais le seul véritable espoir de paix. Ce n'est qu'après leur mise en œuvre que l'Ukraine aura une chance de regagner la confiance perdue des habitants du Donbass, que les autorités ukrainiennes ont transformé du jour au lendemain en citoyens de seconde zone, en les qualifiant de séparatistes et d'étrangers dans leur propre pays.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par les tentatives de remplacer, délibérément ou non, la base du règlement de Minsk par d'autres formats, comme le format Normandie, qui, rappelons-le, a été spécifiquement créé pour appuyer la mise en œuvre des Accords de Minsk. Par conséquent, nous jugeons important de rappeler que les efforts déployés dans le cadre de ce format ne seront efficaces que s'ils sont ancrés dans la mise en œuvre sans condition de l'ensemble des mesures et des accords conclus dans le cadre du format Normandie. Cette approche a été réaffirmée dans les conclusions concertées du Sommet en format Normandie qui s'est tenu à Paris le 9 décembre. C'est la mise en œuvre de cette approche par toutes les parties, principalement l'Ukraine, qui sera un facteur décisif dans notre évaluation de la faisabilité d'une nouvelle réunion en format Normandie.

Jusqu'à présent, nous constatons que les combats continuent, y compris aujourd'hui près de Lougansk. Il n'y a pas de progrès en ce qui concerne le retrait des forces et des équipements, la coopération en matière de déminage et l'intégration de la formule Steinmeier dans la législation ukrainienne et il n'y a pas de volonté de s'entendre sur le désengagement dans des zones supplémentaires et d'engager un dialogue direct avec les Républiques populaires de Lougansk et de Donetsk autoproclamées.

Avant la présente séance, nous avons fait distribuer le texte de l'ensemble de mesures en tant que document officiel du Conseil de sécurité afin que toutes les personnes ici présentes puissent se rafraîchir la mémoire quant au fait que non seulement la Russie n'y est pas mentionnée, mais aussi que ses 13 points énoncent une séquence claire de mise en œuvre : cessez-le-feu, amnistie, réforme constitutionnelle, avec l'octroi d'un statut spécial et du droit à l'autodétermination linguistique à la région du Donbass, puis la tenue d'élections et, seulement après, le rétablissement du contrôle du Gouvernement dans toute la zone de conflit.

Malheureusement, à ce jour, sur les 13 points, seuls deux peut-être ont été mis en œuvre, à savoir ceux portant sur les travaux du Groupe de contact trilatéral à Minsk et de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Nombre de ceux qui sont ici ont parlé de la situation catastrophique des habitants de la région du Donbass, mais refusent de reconnaître la responsabilité de Kiev qui, en déclarant la guerre à son peuple, a imposé un blocus à la région en ce qui concerne les transports, les produits alimentaires et l'économie. Cela fait cinq ans que des personnes meurent dans les bombardements. Se tirent-elles dessus elles-mêmes? Est-ce que ce sont elles qui avaient déclenché la guerre et marché sur Kiev?

Le scénario selon lequel Kiev propose d'abord de laisser entrer les soldats ukrainiens dans le Donbass – que les forces d'autodéfense, anciennement civiles, protègent chaque jour au péril de leur vie depuis toutes ces années –, puis de donner aux forces armées ukrainiennes le contrôle de la frontière, est absolument inacceptable pour l'est de l'Ukraine. Et il faut tenir compte de cette position, car aucun règlement n'est possible si l'on ne tient pas compte des vues des habitants de Donetsk et de Lougansk.

Je crois qu'il est temps de comprendre enfin que les élections dans le Donbass ne peuvent avoir lieu que si la population a confiance dans le processus électoral. Cela suppose des conditions précises faisant que Kiev ne pourra plus persécuter politiquement ceux qui jouissent d'un véritable soutien populaire – autrement dit ceux que tous les responsables politiques ukrainiens qualifient de séparatistes et veulent voir sanctionner, et que les habitants du Donbass considèrent au contraire comme leurs protecteurs, qui défendent leur droit à la vie et leur identité nationale. Nous avons besoin de garanties que le processus politique sera réellement inclusif.

Nous savons ce que certaines délégations s'apprêtent à dire. C'est pourquoi nous voulons donc prendre les devants et mettre le Conseil en garde : chaque fois qu'elles disent que la Russie ne respecte pas les Accords de Minsk, elles doivent se rappeler qu'elles trompent délibérément leur peuple et la communauté internationale. Chaque fois qu'elles refusent de reconnaître la responsabilité de Kiev et de l'exhorter à respecter ses obligations envers son peuple et attendent plutôt que quelqu'un d'autre le fasse, elles prolongent la souffrance des habitants du Donbass qui, contrairement à elles, connaissent la vérité et la défendent au prix de leur propre sang.

Plus ces délégations joueront le jeu de Kiev, moins il y aura de possibilités d'un dialogue respectueux

entre les Ukrainiens de part et d'autre de la ligne de démarcation. Pourtant, c'est précisément au dialogue entre les parties belligérantes que nous appelons dans tous les autres conflits, que ce soit en Syrie, au Yémen ou en Libye. Seule la région du Donbass est privée de ce droit.

Nous espérons donc que nos collègues réaffirmeront leur attachement à de l'adoption unanime de la résolution 2202 (2015) par le Conseil et à la déclaration du Président (S/PRST/2018/12) du 6 juin 2018 à l'appui de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Ce document est un document de droit international et doit être appliqué sans condition.

Mme Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés. En 2014, la Russie a occupé la Crimée et alimenté le conflit dans l'est de l'Ukraine qui a fait plus de 13 000 morts, déplacé des millions de personnes et déclenché une crise humanitaire alarmante. L'agression russe toujours en cours est un affront aux normes internationales et une menace pour notre sécurité commune.

La position des États-Unis est claire : nous continuons à appuyer les Accords de Minsk, car il s'agit de la voie à suivre dans l'est de l'Ukraine. Nous soutenons pleinement le format Normandie. Le règlement de ce conflit doit être diplomatique, et nous continuerons à collaborer avec nos alliés et partenaires pour appuyer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Par ses actes, l'Ukraine a clairement démontré sa volonté de régler le conflit de manière pacifique. Le Président Zelenskyy a relancé la diplomatie relativement à ce conflit en allant à la rencontre des citoyens ukrainiens dans l'est du pays, permis d'améliorer les conditions humanitaires des deux côtés de la ligne de contact, négocié deux échanges de prisonniers et entamé un dialogue avec le Président Poutine qui a débouché sur la tenue du premier sommet du format Normandie depuis 2016.

Malheureusement, la Russie n'a pas fait preuve de la même volonté d'honorer les engagements qui lui incombent au titre des Accords de Minsk. Elle continue à armer, à former et à diriger ses forces supplétives et à combattre à leurs côtés dans l'est de l'Ukraine. Cela constitue une violation directe des engagements pris par la Russie dans le cadre des Accords de Minsk, notamment celui d'établir un cessez-le-feu immédiat et complet. À cet égard, l'attaque menée aujourd'hui par les forces russes près de Zolote, qui a fait plusieurs victimes ukrainiennes, a eu lieu le jour du cinquième anniversaire de la prise du grand nœud ferroviaire de Debaltseve par les forces russes, en violation directe des dispositions des Accords de Minsk qui avaient été arrêtées à peine une semaine plus tôt. Aujourd'hui comme hier, les forces dirigées par la Russie continuent d'aller à l'encontre des engagements pris par le Président Poutine et les responsables russes et de tuer des Ukrainiens sur le territoire ukrainien. Au lieu de collaborer de manière constructive, la Russie fait blocage et diffuse de fausses informations pour détourner l'attention de son rôle central, incontestable et injustifiable, dans l'aggravation du conflit. La Russie poursuit également ses activités hybrides contre l'Ukraine, usant de leviers à la fois économiques et politiques.

La Russie doit mettre fin à ce conflit en retirant ses forces de l'est de l'Ukraine et de la Crimée. Nous demandons à la Russie de mettre immédiatement en œuvre les engagements en matière de sécurité qu'elle a pris en vertu des Accords de Minsk, car les parties ne pourront appliquer les mesures politiques prévues dans les Accords de Minsk que lorsque la sécurité régnera sur le terrain. Nous demandons également à la Russie de donner suite aux mesures définies lors du récent sommet du format Normandie qui s'est tenu à Paris pour une stabilisation immédiate de la situation dans la zone de conflit, avec notamment l'ouverture de nouveaux points de passage pour les civils, le désengagement des forces militaires dans les zones les plus importantes sur le plan humanitaire et la mise en œuvre de mesures d'appui au cessez-le-feu.

Les États-Unis soulignent leur position sans ambiguïté concernant l'Ukraine. Nous ne reconnaissons pas, et ne reconnaîtrons jamais, la prétendue annexion de la Crimée par le Kremlin. Nos sanctions contre la Russie resteront en vigueur jusqu'à ce que l'Ukraine reprenne le contrôle de son territoire. Au nom de la paix et de la sécurité internationales, nous exhortons la Russie à respecter la souveraineté de l'Ukraine, ainsi que son intégrité territoriale au sein de ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent jusqu'à ses eaux territoriales. Nous condamnons les atteintes commises sous l'occupation répressive de la Russie et appelons ce pays à libérer les plus de 80 prisonniers politiques ukrainiens qu'il détient et à mettre fin à sa campagne d'intimidation contre les Tatars de Crimée et les opposants à l'occupation. Nous n'accepterons jamais rien de moins que le plein rétablissement du contrôle

de l'Ukraine sur son territoire, que ce soit dans l'est du pays, en Crimée ou dans ses eaux territoriales.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne souhaite la bienvenue au Conseil à tous les intervenants, en particulier Mme Heidi Grau et M. Halit Çevik, qui prennent le relais de leurs prédécesseurs suisse et turc, Mme Heidi Tagliavini et l'Ambassadeur Apakan, respectivement, auxquels je voudrais également rendre hommage aujourd'hui. Je me félicite que la Russie ait demandé aujourd'hui la tenue d'une séance au titre de ce point de l'ordre du jour, car ce jour marque le cinquième anniversaire de la tragédie de Debaltseve, sur laquelle je reviendrai plus tard.

C'est un triste jour pour le droit international et pour l'Ukraine et son peuple. Je dois faire un bref retour en arrière pour rappeler le Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conclu entre la Russie, l'Ukraine et d'autres pays en 1994, par lequel l'Ukraine a renoncé à ses armes nucléaires en échange de garanties concernant sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale données par la Russie. Il y a six ans, lorsque le Président ukrainien a fui Kiev après avoir refusé d'accepter un accord d'association avec l'Union européenne et qu'il y a eu des troubles de l'ordre public, le pays a connu une certaine instabilité. La Russie a profité de cette situation. Elle a envahi l'Ukraine et en a occupé et annexé une partie. Entre autres, un missile antiaérien russe Buk a provoqué le crash du vol MH17 de la Malaysia Airlines, causant la mort de 283 civils.

Il y a cinq ans, l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk a été adopté à Minsk puis, comme l'a souligné mon collègue russe, intégré en annexe à la résolution 2202 (2015). Le format Normandie est actif depuis lors et s'est réuni à nouveau au plus haut niveau il y a quelques semaines seulement pour faire en sorte que la situation s'améliore. Depuis la signature des Accords de Minsk il y a cinq ans, la situation s'est stabilisée dans une certaine mesure. Il n'y a pas eu de nouvelle occupation russe. Cependant, la situation reste mauvaise, bien qu'il y ait eu moins de victimes civiles. Je suis d'accord avec ce qu'a dit Heidi Grau tout à l'heure : chaque victime de ce conflit est une victime de trop.

Il y a deux semaines (voir S/PV.8714), le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a déclaré que l'Ukraine restait le problème de sécurité le plus pressant sur le continent européen. Comme l'a souligné la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, dans des exposés précédents, quelques progrès ont été accomplis depuis l'arrivée au pouvoir du Président Zelenskyy et le dernier sommet en format Normandie. La prorogation de la loi sur le statut spécial, la réparation du pont de Stanyitsia Luhanska, l'échange de détenus, l'accord écrit sur la formule Steinmeier, les zones de désengagement supplémentaires et les nouveaux points de passage sont autant de décisions qui ont été prises mais qui n'ont pas encore toutes été mises en œuvre.

Toutefois, je voudrais revenir sur la principale observation faite par mon collègue russe. Il a accusé l'Ukraine, disant qu'elle n'avait pas mis en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. À cet égard, je voudrais répéter ce que vient de dire notre collègue américaine et que j'ai déjà dit, même si le message n'est pas passé – le premier paragraphe de l'ensemble de mesures appelle à un cessez-le-feu immédiat et général à partir du 15 février à minuit. Le 15 février à minuit, les forces russes étaient toujours en train de bombarder activement et d'attaquer le village de Debaltseve, qui est d'une importance stratégique. Ainsi, dès le début, la Russie n'a pas appliqué les Accords de Minsk, et tous les problèmes auxquels le Gouvernement ukrainien s'est heurté à la Verkhovna Rada en vue de faire appliquer toutes les lois étaient liés au fait qu'on ne pouvait pas faire confiance à la Russie parce qu'elle a violé le premier paragraphe de l'ensemble de mesures.

Le deuxième point de ces mesures concerne le retrait par les deux parties de toutes les armes lourdes à des distances égales. Ce que nous avons entendu et ce qui s'est passé aujourd'hui est profondément regrettable. Ces morts ont été causées par des armes qui n'ont pas été retirées, comme le préconisait l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Le paragraphe 3 de l'ensemble de mesures appelle au suivi et à la vérification efficaces, par l'OSCE, du régime de cessez-le-feu. Nous examinons régulièrement les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, et il est clair que les restrictions à la liberté de circulation de la Mission sont principalement le fait des séparatistes. Donetsk et Louhansk sont responsables de 90 % des incidents recensés où les observateurs de la Mission n'ont pas été en mesure de faire leur travail. Le paragraphe 7 souligne la nécessité de garantir « la sécurité de l'accès du personnel humanitaire et de la livraison, du stockage et de la

distribution de l'aide humanitaire », et l'accord conclu à l'occasion du dernier sommet en format Normandie stipule que le Comité international de la Croix-Rouge doit bénéficier d'un accès total et sans condition dans toute l'Ukraine. À ce jour, l'accès n'a pas été accordé au-delà de la ligne de contact. Là encore, ce sont les séparatistes qui n'appliquent pas cette disposition. En outre, la disposition relative au retrait de toutes les formations armées étrangères n'a toujours pas été appliquée.

Je voudrais terminer en évoquant un point clef des observations faites par mon collègue russe, qui fait une distinction entre la Russie, d'un côté, et Donetsk et Louhansk, de l'autre. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue sur ce point. Par exemple, il y a 10 jours, le dirigeant de la République populaire de Donetsk, Denis Pushilin, a indiqué sur son site Internet que M. Pashkov deviendrait le Premier Ministre par intérim de Donetsk. Auparavant, M. Pashkov était Vice-Gouverneur d'Irkoutsk, qui, à ma connaissance, est située en Russie. En ce qui concerne le deuxième incident relatif au rôle de la Russie, selon la Cheffe par intérim de l'Administration générale des questions migratoires du Ministère des affaires intérieures de la Russie, Mme Valentina Kazakova, la Russie a octroyé des passeports russes aux 227 000 habitants des territoires séparatistes.

Enfin, je voudrais expliquer à mes collègues l'influence de la Russie sur les séparatistes. J'étais à Minsk, où les accords ont été négociés toute la nuit et où l'ensemble de mesures a été adopté. Quelqu'un a alors dit que cela concernait les quatre parties au format Normandie, et quelqu'un d'autre a dit que les séparatistes devaient signer, après quoi M. Surkov, qui était le négociateur à cette époque, a dit qu'il s'occuperait d'obtenir leur signature. Il lui a fallu environ 10 minutes pour amener les séparatistes à signer l'ensemble de mesures. Voilà qui en dit long sur l'indépendance des séparatistes par rapport à la Russie.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons en premier lieu à remercier Mme Rosemary DiCarlo, Mme Heidi Grau et M. Halit Cevik de leurs exposés édifiants. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la présence de S. E. M. Sergiy Kyslytsya parmi nous aujourd'hui.

La République dominicaine estime que l'instauration de la paix doit être une responsabilité collective. Par conséquent, nous saluons les efforts déployés sur le terrain sur les plans politique et diplomatique afin de créer des conditions propices au rétablissement de la paix et de la stabilité au profit du peuple ukrainien. Après la signature des Accords de Minsk et l'adoption ultérieure de la résolution 2202 (2015), nous constatons, comme l'indiquent les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, que le cessez-le-feu continue de faire l'objet de violations. Nous sommes préoccupés par le nombre élevé de ces violations. Pire encore, des personnes continuent d'être tuées et leur nombre vient s'ajouter aux statistiques tragiques des personnes touchées par la pauvreté et les déplacements.

Durant le conflit, de nombreuses fissures sont apparues dans le système de services publics aux civils, notamment le nombre limité de points de passage utilisés quotidiennement par des milliers de personnes et l'incapacité à fournir des services de qualité en temps voulu pour répondre aux besoins des habitants des zones touchées, notamment une prise en charge faible ou inexistante de la santé mentale ou des victimes de violence fondée sur le genre, ainsi que d'autres besoins tout aussi importants. À cet égard, nous saluons les efforts et la solidarité de la communauté internationale à l'égard des personnes les plus vulnérables dans cette zone.

La République dominicaine accueille avec satisfaction la réunion du quatuor en format Normandie, qui s'est tenue à Paris en décembre. Nous félicitons en particulier la France et l'Allemagne de leurs efforts dans cette quête de paix. Cette relance importante des négociations de paix a donné lieu à la décision nécessaire de respecter le cessez-le-feu, d'enlever les mines, d'ouvrir de nouveaux points de passage à la frontière et de créer trois nouvelles zones de désengagement des forces et des équipements dans le cadre du Groupe de contact trilatéral d'ici à la fin de mars.

En outre, également grâce à la réunion de Paris, nous nous félicitons de l'échange récent de 200 prisonniers, qui a marqué une avancée dans le cadre du processus de paix. Ces mesures témoignent de la volonté politique des parties d'avancer vers une solution définitive. Nous exhortons les parties à se concentrer sur les objectifs des Accords de Minsk, en s'efforçant de surmonter les difficultés et les divergences pour garantir leur pleine mise en œuvre. C'est pourquoi nous estimons qu'il convient d'organiser une nouvelle réunion en format Normandie, qui permettra de veiller à ce que les élections locales se déroulent dans les meilleures conditions et dans la continuité des négociations relatives

à la mise en œuvre des accords de paix. Nous réitérons notre engagement à défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et nous continuons d'appeler au respect du principe de règlement pacifique des différends.

Enfin, à l'occasion du cinquième anniversaire des Accords de Minsk, nous réitérons que ces accords constituent la base juridique pour le règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine et l'instrument qui permettra de parvenir au règlement politique qu'attendent le pays et la région. Nous recommandons la poursuite du dialogue, dans le format Normandie actuel, entre les parties et le Groupe de contact trilatéral. En outre, nous exprimons notre appui à l'ensemble des mesures, approuvées par le Conseil par sa résolution 2202 (2015), qui visent à la mise en œuvre effective de ces accords de paix.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants qui nous rejoignent par visioconférence depuis Kiev, ainsi que la Secrétaire générale adjointe.

Les Accords de Minsk constituent une feuille de route pour un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. Le Royaume-Uni réitère son ferme appui à ces accords ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères dans cette salle aujourd'hui et le remercie de se joindre à nous. Le Royaume-Uni réaffirme son appui aux efforts des délégations française et allemande visant à faciliter une fin négociée du conflit par l'intermédiaire du processus de Normandie.

Nous nous félicitons de la ferme détermination du Président Zelenskyy à mettre fin au conflit, ainsi que des mesures importantes qu'il a prises pour parvenir à la paix par des moyens diplomatiques, notamment l'échange de prisonniers, son acceptation de la « formule Steinmeier » et les progrès réalisés en matière de désengagement.

L'Ambassadeur de la Russie a longuement évoqué l'incapacité d'autres pays de s'acquitter de leurs obligations en vertu des Accords de Minsk. Son récit n'était en grande partie que mensonge, fiction et conte de fées. Plutôt que de développer les points sur lesquels nous pensons que le récit russe est trompeur, je dirai simplement que j'approuve ce que le représentant de l'Allemagne a dit lorsqu'il a présenté tous les domaines des accords que la Russie a violés. Plutôt que de maîtriser ses mandataires dans les zones de l'est de l'Ukraine non contrôlées par le Gouvernement, la Russie leur a fourni des armes et du personnel. La Russie prétend agir uniquement dans l'intérêt des Ukrainiens vivant dans ces zones, mais ne fait rien pour garantir l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire internationale dont de nombreuses communautés ont si désespérément besoin. Le seul objectif de la Russie en Ukraine est de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de ce pays. Elle veut que ce soit Moscou, plutôt que les Ukrainiens eux-mêmes, qui définisse l'avenir de l'Ukraine.

Nous convenons avec la Russie que les élections locales doivent ouvrir la voie à l'octroi d'un statut spécial à certaines parties de la région du Donbass, mais les élections locales ne peuvent avoir lieu que dans des conditions appropriées, notamment un cessez-le-feu global, un accès sans entrave pour la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le retrait des contingents étrangers. Comme nous l'avons entendu, nous en sommes aujourd'hui très loin.

Deux mois après le précédent sommet du format Normandie, les violations du cessez-le-feu se poursuivent le long de la ligne de confrontation, avec notamment le recours à l'artillerie lourde. Les soldats ukrainiens continuent de mourir aux mains de séparatistes armés et soutenus par la Russie. Pas plus tard que ce matin, comme d'autres orateurs l'ont noté, on a constaté une forte augmentation des violations du cessez-le-feu près de la zone de désengagement de Zolote.

Malgré les efforts déployés par des organisations internationales de déminage telles que HALO Trust, une organisation que mon gouvernement est fier d'appuyer, les mandataires de la Russie posent encore plus de mines près de la zone de désengagement de Petrivske. Nous avons entendu dire que la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation est sévèrement limitée, et la Mission d'observation signale constamment l'existence de matériel de pointe russe, tel que le système de brouillage Zhitel. En 2018 et 2019, les drones à longue portée de la Mission d'observation spéciale ont observé à pas moins de sept reprises des traces de type militaire sur des mauvaises routes entre la frontière et un dépôt dans les zones non contrôlées par le Gouvernement.

L'aboutissement de ces agissements russes a eu un effet dévastateur sur la vie des civils ukrainiens. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis le

début du conflit, plus de 13 000 personnes, dont environ 3 500 civils, ont perdu la vie et près de 30 000 autres ont été blessées. Quelque 3,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. La Russie porte une lourde responsabilité dans les souffrances actuelles.

C'est pourquoi nous invitons la Russie à cesser immédiatement la pratique consistant à envoyer des « convois humanitaires » non inspectés à travers la frontière et à s'efforcer plutôt de faciliter l'acheminement en toute sécurité de l'aide internationale, sur la base d'un mécanisme international convenu, comme le prévoient les Accords de Minsk. Nous attendons également de la Russie qu'elle veille à ce que le Comité international de la Croix-Rouge ait un accès total et inconditionnel aux prisonniers détenus dans les zones non contrôlées par le Gouvernement – accès qui, selon l'OSCE, a été refusé pas plus tard qu'en janvier dernier.

La Russie prétend qu'elle n'est pas partie au conflit. En réalité, la Russie a déclenché le conflit en Ukraine. La Russie continue d'alimenter le conflit en Ukraine, et la population en souffre. Pour ma part, je me félicite de l'enthousiasme dont fait preuve l'Ambassadeur de la Russie s'agissant d'organiser des séances du Conseil de sécurité sur l'Ukraine, et nous attendons avec impatience d'autres occasions de demander à la Russie ce qu'elle fait pour garantir la mise en œuvre des accords.

Je voudrais conclure en réitérant l'appui indéfectible du Royaume-Uni à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Le peuple ukrainien mérite la paix, et nous continuerons de demander des comptes à la Russie à cette fin.

Mme King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Nous voudrions tout d'abord nous associer aux membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue à tous les intervenants d'aujourd'hui, que remercions de leurs exposés instructifs. Nous saluons la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

Saint-Vincent-et-les Grenadines continue de défendre avec fermeté les principes immuables du droit international et d'y adhérer. Ce sont les vérités fondamentales sur lesquelles notre communauté internationale est fondée et en vertu desquelles de petits États comme le nôtre peuvent exister. S'écarter de ces principes reviendrait à porter atteinte aux droits et privilèges de tous les États, et nous déplorons toute action en ce sens.

Nous exprimons notre préoccupation quant à la situation actuelle dans la région du Donbass. Le droit international ne peut être appliqué de manière sporadique ou mis de côté au profit de solutions pratiques ou opportunes. Son application doit être égale. À cette fin, nous soulignons que les principes internationaux pertinents, notamment les Accords de Minsk, sont les outils qui doivent guider le règlement de la crise.

Récemment, Saint-Vincent-et-les Grenadines a réitéré son appui aux Accords de Minsk, en exprimant son espoir qu'ils soient intégralement mis en œuvre sous les auspices du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. Les principes énoncés dans les Accords de Minsk sont nécessaires à une paix durable. Nous soulignons l'importance du cessez-le-feu pour y parvenir, et nous déplorons toutes les violations de cette mesure. Le cessez-le-feu reste une composante indispensable des accords.

Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts qui ont été déployés récemment, notamment en ce qui concerne les mesures de confiance. La confiance entre les parties concernées et en leur sein est essentielle pour renforcer notre dialogue et trouver une solution pérenne. La poursuite des échanges de prisonniers doit être encouragée, tout comme les efforts visant à définir d'autres zones de désengagement.

Par ailleurs, nous estimons encourageant que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a signalé moins de violations du cessez-le-feu dans certaines régions. Nous saluons l'action que mène la Mission spéciale de surveillance de l'OSCE, qui continue de surveiller les conditions de sécurité dans toute la région et de faire rapport sur la situation. Pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat, nous soulignons la nécessité d'assurer à son personnel sur le terrain un accès sûr et sécurisé, notamment de garantir la circulation sans restriction du personnel de la Mission.

Enfin, nous réitérons notre appui à la Mission spéciale d'observation et au cadre établi par les Accords de Minsk, et soulignons que les deux parties doivent mettre en œuvre de manière inconditionnelle les dispositions de ces accords.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par remercier de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, Mme Heidi Grau et M. Halit Çevik. En ce cinquième

anniversaire des Accords de Minsk, l’Indonésie voudrait mettre en exergue les trois points suivants.

Tout d’abord, nous devons veiller au respect de la souveraineté et de l’intégrité territoriale des États. L’Indonésie réaffirme la position de principe qu’elle a toujours défendue, à savoir que la souveraineté et l’intégrité territoriale des États constituent des principes fondamentaux des relations entre pays, et l’Ukraine n’y fait pas exception. Par conséquent, l’Indonésie est opposée à toute annexion d’un pays ou d’un territoire souverain. Il s’agit d’une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Deuxièmement, les Accords de Minsk constituent la base juridique pour parvenir à une solution politique et la feuille de route pour résoudre le conflit en Ukraine. Ils doivent dès lors être pleinement respectés et mis en œuvre. L’Indonésie appuie leur application intégrale, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous encourageons les acteurs concernés à respecter pleinement les engagements auxquels ils ont souscrits. Ce serait là une mesure de confiance cruciale qui permettrait d’ouvrir la voie à une solution politique et de rétablir la paix et la stabilité dans les zones touchées.

L’Indonésie prend également note du travail effectué par l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Groupe de contact trilatéral dans la mise en œuvre des Accords. Nous appelons toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités, à s’engager à respecter pleinement le cessez-le-feu et à s’abstenir de toute provocation susceptible d’exacerber les tensions. Conformément aux Accords de Minsk, les parties doivent s’abstenir de toute mesure qui pourrait être considérée comme une provocation et risquerait d’entraver plus encore un règlement pacifique de la situation.

Troisièmement, les conflits doivent être réglés pacifiquement. L’Indonésie appelle à nouveau toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à gérer la crise de manière responsable, à promouvoir un règlement pacifique et à veiller au respect du droit international. Nous les engageons à parvenir à une solution globale et équilibrée par le dialogue, comme le stipule l’Article 33 de la Charte. Dans ce contexte, l’Indonésie encourage les États concernés à prendre les mesures nécessaires pour apaiser les tensions. Nous sommes opposés à tout acte susceptible d’exacerber les hostilités et d’aggraver une situation déjà fragile sur le terrain.

Je terminerai en réaffirmant que l’Indonésie soutiendra pleinement tous les efforts constructifs visant à résoudre pacifiquement le conflit en Ukraine, conformément au droit international et aux principes consacrés par la Charte. Nous appelons une fois de plus à une solution pacifique à la crise en Ukraine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux accords signés par les parties concernées.

Mme Tshabalala (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je remercie la Belgique d’avoir facilité le débat d’aujourd’hui consacré à la lettre de la Fédération de Russie datée du 13 avril 2014 (S/2014/264). Nous remercions également les intervenants de leurs exposés riches en informations.

Cinq années se sont écoulées depuis la signature des Accords de Minsk. Quelques faits nouveaux encourageants ont été enregistrés récemment, notamment les réunions du format Normandie, mais la pleine mise en œuvre de toutes les dispositions des Accords n’est pas encore une réalité. Ma délégation félicite l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) des efforts qu’elle déploie en Ukraine, alors qu’elle s’acquitte avec diligence de son mandat de surveillance de la mise en œuvre des Accords de Minsk de 2015, entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015).

L’OSCE a également facilité avec succès le dialogue entre les parties en vue de parvenir à une solution. À cet égard, il est important que la Mission spéciale d’observation de l’OSCE en Ukraine puisse bénéficier d’un accès sans entrave au territoire concerné afin de surveiller et de vérifier le respect des Accords de Minsk, comme le prévoit son mandat. Il reste nécessaire que toutes les parties mettent pleinement en œuvre tous leurs engagements respectifs au titre de ces accords. Nous devons le souligner, les Accords de Minsk et l’ensemble de mesures y relatif constituent la feuille de route la plus prometteuse pour parvenir à la paix à long terme.

Il ressort clairement des exposés que nous avons entendus cet après-midi qu’une cessation immédiate des hostilités dans l’est de l’Ukraine reste urgente. Les violations continues du cessez-le-feu et la recrudescence des tensions causée par la présence d’armes lourdes et leur utilisation, en violation des Accords de Minsk, sont une source de grave préoccupation. Les tensions et le conflit en cours ont eu une incidence négative sur la situation humanitaire sur le terrain.

Nous appelons à une désescalade de toute urgence afin de créer les conditions qui permettront d'atténuer la crise humanitaire et d'acheminer de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous encourageons également les parties à s'abstenir de toute mesure qui pourrait être considérée comme une provocation et attiserait les tensions, car cela ferait obstacle à un véritable dialogue et risquerait d'entraver plus encore un règlement pacifique de la situation, conformément aux Accords de Minsk.

Pour terminer, je voudrais rappeler la position de mon pays concernant la nécessité du compromis et du dialogue. L'Afrique du Sud continuera à encourager les parties à renforcer tous les efforts diplomatiques pour parvenir à une solution durable et pacifique. À cet égard, nous soulignons à nouveau l'importance des réunions récentes et à venir du format Normandie, dont nous nous félicitons. Nous applaudissons tous les efforts en cours, y compris le rôle accru joué par le format Normandie, pour faciliter les initiatives visant à renforcer la confiance dans le cadre dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la situation en Ukraine.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, M[me] DiCarlo; la Représentante spéciale du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Ambassadrice Grau; et le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Çevik.

Les Accords de Minsk ont été signés en février 2015 et entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). La Chine estime que ces accords ont joué un rôle essentiel dans la médiation politique de la crise ukrainienne. Ces cinq dernières années, leur autorité a été pleinement reconnue par toutes les parties et les différents mécanismes liés à leur mise en œuvre ont globalement bien fonctionné.

Nous notons qu'en décembre dernier, un nouveau sommet du format Normandie s'est tenu avec succès et que les parties sont parvenues à un consensus important sur la mise en œuvre des Accords de Minsk, ce qui indique clairement que le format Normandie demeure le plus grand dénominateur commun de l'appui de toutes les parties et reste la clef de la médiation politique de la crise ukrainienne.

La Chine appelle les parties à appliquer pleinement les Accords, à rester attachées à un règlement politique et à rechercher une solution globale à la crise par le dialogue et la consultation afin de faciliter la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement en Ukraine, de promouvoir l'harmonie entre tous les groupes ethniques en Ukraine et de favoriser la coexistence pacifique de l'Ukraine avec les autres pays de la région.

La Chine a toujours adopté une position objective et impartiale sur la crise ukrainienne et respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris celles de l'Ukraine. Elle s'oppose également à toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Ukraine par des forces étrangères. Nous avons toujours considéré qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise et que le dialogue et la négociation sont la seule voie à suivre. La Chine continuera à jouer un rôle constructif pour parvenir à un règlement politique de la crise ukrainienne.

M. Ladeb (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, ma délégation tient à remercier de leurs exposés éclairants M[me] Rosemary DiCarlo, M[me] Heidi Grau et l'Ambassadeur Halit Çevik. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Sergiy Kyslytsya, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Nous espérons que la présente séance, qui coïncide avec le cinquième anniversaire de la signature des Accords de Minsk, contribuera à intensifier les efforts visant à avancer vers un règlement pacifique dans l'est de l'Ukraine et à mettre fin à la crise grâce à des négociations.

Dans son exposé au Conseil de sécurité il y a deux semaines (voir S/PV.8714), le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a parlé de la crise dans l'est de l'Ukraine. À cette séance, la Tunisie a exprimé son attachement à tous les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de notre adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Tunisie tient à réaffirmer aujourd'hui sa position inébranlable fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ce sont là des éléments fondamentaux des relations pacifiques entre les États. Dans ce contexte, ma délégation voudrait exprimer son appui aux efforts déployés par toutes les parties concernées pour parvenir à une solution globale de la crise dans l'est de l'Ukraine au moyen du dialogue et des négociations, conformément à l'Article 33 de la Charte et aux Accords de Minsk, en particulier dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, et sur la base de la résolution 2202 (2015).

Ma délégation voudrait saluer les évolutions positives enregistrées tout au long de l'année 2019,

notamment la réunion en format Normandie à Paris en décembre, le processus d'échange de prisonniers en septembre, les progrès réalisés dans les négociations, la création de nouvelles zones de désengagement et l'ouverture de nouveaux points de passage le long de la ligne de contact. Ces mesures positives ouvriront la voie à un règlement pacifique de la crise et permettront d'atténuer les souffrances des populations concernées. Il faut faire fond sur ces évolutions positives pour éviter que la situation ne donne lieu à un cycle de violence, notamment compte tenu des préoccupations exprimées dans les exposés au sujet de la violence et du nombre de victimes.

Ma délégation réaffirme l'importance du rôle de l'OSCE pour faire avancer les efforts visant à régler la crise. Nous exprimons notre appréciation et notre soutien aux efforts déployés par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, dans le cadre de son mandat, pour surveiller la situation en matière de sécurité et en rendre compte, faciliter le dialogue afin de réduire les tensions et renforcer les mesures de confiance. Ma délégation se félicite également de l'action continue du Groupe de contact trilatéral et de ses différents groupes de travail et appelle de nouveau à un cessez-le-feu global et durable, parallèlement à la pleine application des Accords de Minsk, ainsi qu'au respect par toutes les parties de leurs engagements au titre de ces accords.

Pour maintenir l'élan imprimé aux efforts de paix en cours, ma délégation espère que la situation humanitaire s'améliorera grâce aux efforts concertés de toutes les parties pour fournir assistance et protection à la population dans les zones touchées, notamment en ce qui concerne les besoins essentiels tels que les soins et services de santé, la sécurité alimentaire et l'éducation dans les zones situées à proximité de la ligne de contact et ailleurs, sur la base du rapport publié par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, et compte tenu en particulier de l'insuffisance du financement pour le plan d'aide humanitaire.

Pour conclure, sur fond de difficultés croissantes en matière de paix et de sécurité internationales, je voudrais exprimer une fois de plus l'espoir de ma délégation que la mise en œuvre de tous les accords conclus et des résultats des réunions de suivi s'accélérera, en vue de parvenir à un règlement de paix global de la crise dans l'est de l'Ukraine. Cela contribuera à rétablir la stabilité et à renforcer les facteurs de sécurité et de prospérité régionales dans l'intérêt des populations de la région.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Kyslytsya, à la présente séance.

Je voudrais tout d'abord remercier le représentant russe d'avoir demandé que soit organisée la séance d'information d'aujourd'hui, après une nouvelle attaque dans la région de Louhansk menée par des formations armées soutenues par la Russie. Des armes interdites au titre des Accords de Minsk ont été utilisées et ont fait des victimes. Il s'agit d'une grave violation des Accords de Minsk et d'une manifestation regrettable du mépris de la Russie pour l'engagement au cessez-le-feu qu'elle a réitéré lors de la réunion de Paris. Toutefois, n'oublions pas qu'il ne s'agit là que d'un chapitre de l'agression russe continue contre l'Ukraine, qui se poursuit depuis six ans.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Mme Rosemary DiCarlo, de son exposé important et complet, ainsi que la Représentante spéciale de la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Mme Heidi Grau, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, M. Halit Çevik, pour leurs mises à jour sur les activités menées sur le terrain.

Six ans après le début de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, nous constatons avec regret que la Russie n'a pas reconnu ses actions et n'y a pas renoncé. L'Estonie réaffirme son ferme appui à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Nous condamnons l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et l'occupation de certains territoires des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine. L'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine par la Fédération de Russie constitue une violation manifeste des principes fondamentaux du droit international. Il constitue une violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, ainsi que l'Acte final d'Helsinki.

Les Accords de Minsk restent la base d'un règlement politique du conflit dans le Donbass. Cependant, la Fédération de Russie n'a cessé d'enfreindre les Accords de Minsk depuis leur adoption,

comme nous l'avons également constaté aujourd'hui. Elle a enfreint en particulier le premier point des Accords de Minsk – mettre fin à l'ingérence et assurer un cessez-le-feu général. Ses agissements ont fait plus de 27 000 blessés et plus de 14 000 morts, y compris les 298 passagers de l'avion affrété pour le vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui a été abattu par un système de missiles russe Buk.

En outre, les initiatives de la Russie, telles que l'organisation d'élections illégales, l'enrôlement de citoyens ukrainiens dans l'armée russe et la poursuite de la passeportisation illégale de citoyens ukrainiens, vont toutes à l'encontre de l'esprit des Accords de Minsk et constituent des obstacles supplémentaires au règlement du conflit dans le Donbass. Qu'il me soit permis de rappeler qu'il existe une frontière non contrôlée de 400 kilomètres entre l'Ukraine et la Russie. Cette section non contrôlée facilite la libre circulation des armes et du personnel militaire. Les agissements de la Russie en Ukraine font peser de nombreuses menaces sur la paix et la sécurité internationales.

Nous appelons donc la Russie, en tant que partie au conflit, à s'acquitter pleinement de ses engagements au titre des Accords de Minsk, y compris ceux qu'elle a pris à Paris le 9 décembre lors du Sommet en format Normandie. Nous demandons également à la Russie de retirer immédiatement ses forces armées de l'Ukraine et de cesser d'apporter un appui politique, financier et militaire aux Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk – qui agissent pour son compte dans le Donbass.

Nous félicitons le Président Zelenskyy pour ses efforts énergiques visant à régler et à désamorcer le conflit dans le Donbass, notamment les initiatives et les mesures audacieuses qui ont permis des évolutions positives, telles que l'échange de prisonniers, la proposition de procéder au désengagement des forces dans trois zones et la reconstruction du pont de Stanytsya Luhanska. Nous tenons à remercier l'OSCE, y compris la Représentante spéciale de la présidence en exercice de l'OSCE et la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, pour tout le travail indispensable accompli en Ukraine.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE reste la source d'information la plus fiable concernant la situation sur le terrain en Ukraine. Il est donc regrettable que les restrictions imposées à la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation aient persisté dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, ce qui l'a empêchée de s'acquitter pleinement de son mandat. L'accès complet, sûr et sans entrave de la Mission spéciale d'observation à l'ensemble du territoire ukrainien doit être garanti. Il y a peu, le Premier Ministre albanais Edi Rama, Président en exercice de l'OSCE, était ici au Conseil de sécurité (voir S/PV.8714) pour nous parler des efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des restrictions au travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. Il a mentionné l'idée d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en Ukraine qui serait chargée de contrôler la frontière russo-ukrainienne et garantirait un environnement sûr et la restauration de la souveraineté de l'Ukraine. Cependant, en mars 2015, la demande de déployer une opération de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU, adressée au Conseil de sécurité par l'Ukraine, a été bloquée par la Fédération de Russie, ce qui n'est qu'un exemple de plus de sa réticence pure et simple à prendre des mesures pour résoudre le conflit.

Nous restons vivement préoccupés par gravité de la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Environ 3,4 millions d'Ukrainiens continuent d'avoir besoin d'aide humanitaire et de protection. Outre les dommages psychologiques subis et le manque d'accès aux services essentiels, environ deux millions de personnes vivent dans des zones fortement polluées par les mines terrestres. Malgré les efforts d'assistance, l'Appel humanitaire de 2019 n'a été financé qu'à 50 %. J'appelle la communauté internationale à renforcer son soutien financier à l'Ukraine.

Dans les zones occupées, le droit international des droits de l'homme continue également d'être bafoué dans les domaines civil, politique, économique, social, culturel et religieux. Ces violations visent les personnes de tout groupe minoritaire ou de toute organisation en désaccord avec l'opinion du Gouvernement de la Fédération de Russie, en particulier les activistes ukrainiens, les Tatars de Crimée et les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Selon le récent rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Crimée (A/74/276), arrestations arbitraires, perquisitions, placements en détention sans raison apparente, actes de harcèlement et d'intimidation, procès injustes, traitements dégradants à l'encontre des personnes emprisonnées, tortures, violences sexuelles et autres violations continuent d'être monnaie courante sont pratiqués en toute impunité. Ces violations doivent cesser immédiatement. Toutes les personnes illégalement détenues doivent être libérées; et les mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme, y compris le Comité international de la Croix-Rouge et

les organisations non gouvernementales, doivent avoir accès aux territoires annexés et occupés.

M. Abarry (Niger) : Qu'il me soit permis à travers vous, Madame la Présidente, d'adresser tous mes remerciements à Mme DiCarlo, ainsi qu'aux deux autres intervenants qui ont participé à la présente séance, cet après-midi, par visioconférence. Je voudrais également me féliciter de la présence parmi nous du Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères, et lui souhaiter la bienvenue.

Le 6 février 2020, le Conseil a entendu un exposé sur les priorités actuelles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (voir S/PV.8714), parmi lesquelles l'obtention de résultats tangibles dans les contextes de conflit et d'après conflit. À cet effet, une attention particulière a été accordée à la crise en Ukraine, qui demeure le problème de sécurité le plus pressant en Europe. Si ce conflit menace la paix et la sécurité, il n'en a pas moins une incidence directe sur la vie quotidienne des populations civiles, tant en ce qui concerne la liberté de mouvement que la situation humanitaire.

Comme dans d'autres zones de crise, la situation humanitaire, notamment la détresse des femmes et des enfants, mérite une attention particulière. Des ressources financières importantes doivent, à cet égard, être mobilisées pour faire face aux besoins des couches de population les plus fragilisées. Qu'il me soit permis ici de saluer les efforts déployés par la Mission de l'observation de l'OSCE en Ukraine, le Comité international de la Croix-Rouge, le Service européen pour l'action extérieure et le Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer de manière tangible la situation de la population sur le terrain.

Les Accords de Minsk de 2015 ont marqué un tournant décisif dans la crise en Ukraine en ce sens qu'ils traduisent la volonté des parties de parvenir à une solution consensuelle. C'est pourquoi le Niger soutient l'ensemble des mesures pour l'application desdits accords, lesquels ont été entérinés par le Conseil de sécurité à travers la résolution 2202 (2015) du 17 février 2015, et appelle les parties à leur pleine et entière mise en oeuvre ainsi qu'à faire montre de volonté politique en vue de créer les conditions propices à la paix. Aussi, nous nous félicitons de la reprise du dialogue dans le cadre du format Normandie à la suite du sommet de Paris du 9 décembre dernier, dont les conclusions méritent d'être saluées. Les efforts déployés dans le cadre du Groupe de contact trilatéral méritent également d'être soutenus. Nous encourageons l'OSCE à intensifier ses efforts en matière de suivi et de vérification efficaces du cessez-le-feu et pour ce qui est du retrait des armes lourdes, conformément aux Accords que je viens de citer.

Pour conclure, comme dans les autres foyers de crise, les parties doivent s'atteler à trouver une solution politique, la seule qui vaille, en excluant toute solution militaire.

M. Dinh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, S. E. Mme Heidi Grau et S. E. M. Halit Çevik de leurs exposés éclairants sur l'application de la résolution 2202 (2015), les Accords de Minsk et la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine. Je souhaite également la bienvenue à S. E. le Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères à la présente séance.

Ces derniers mois, nous avons pu observer des signes encourageants de progrès sur des questions relatives aux régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Un certain nombre de personnes emprisonnées dans le cadre du conflit ont été libérées grâce à des échanges de prisonniers. Après être resté longtemps inactif, le format Normandie s'est réuni le 9 décembre dernier, permettant ainsi la reprise fructueuse des processus de communication au plus haut niveau. Nous tenons à féliciter les quatre dirigeants du format Normandie pour tous leurs efforts ainsi que pour leur engagement en faveur d'une architecture globale et durable de confiance et de sécurité en Europe. J'attends avec intérêt les réunions à venir.

Dans le même temps, la situation sur le terrain dans la région demeure extrêmement préoccupante. Dans cette partie de l'Europe, des incidents, notamment des affrontements armées, se produisent tous les jours. Le conflit reste synonyme de mort, de blessures, de déplacements, de destructions de logements et d'absence de conditions de vie élémentaires pour des millions de civils, parmi lesquels beaucoup de personnes âgées, de femmes et d'enfants.

Nous espérons que la dynamique en faveur de la stabilisation et de la désescalade se poursuivra, dans le but de parvenir à un règlement pacifique de la situation conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous appelons à redoubler d'efforts pour mettre intégralement en œuvre les Accords

de Minsk. Nous attendons également avec intérêt l'application concrète d'un régime global de cessation des hostilités, la création et la mise en place de zones de désengagement supplémentaires et l'élaboration d'un plan actualisé de déminage, entre autres mesures. Nous exhortons les parties à continuer d'envisager de nouvelles mesures de confiance par la promotion du dialogue et de la négociation.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la Représentante spéciale de la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le responsable de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine de leurs exposés.

Six ans après le début des hostilités, le conflit ukrainien continue d'être l'épreuve la plus meurtrière traversée par le continent européen. Nous ne pouvons accepter que ce conflit, qui a fait plus de 13 000 morts, s'enlise, alors que des millions de femmes et d'hommes continuent de souffrir des conséquences de la guerre. C'est pourquoi la France, conjointement avec l'Allemagne, s'est mobilisée au cours des derniers mois pour insuffler une nouvelle dynamique à la résolution du conflit. Les chefs d'État des quatre pays du format Normandie se sont réunis à Paris le 9 décembre et ont réaffirmé leur attachement à une série de principes. En premier lieu, ils ont réaffirmé leur attachement aux Accords de Minsk en tant que cadre de règlement du conflit. Ensuite, lors de ce sommet, nous avons également défini des mesures très concrètes pour progresser sur la voie de la mise en œuvre des Accords de Minsk. Ce sont ces mesures qu'il faut désormais appliquer, et le Groupe de contact trilatéral y travaille.

Une première étape positive a été franchie avec la libération et l'échange de 200 prisonniers, le 29 décembre. Les discussions se poursuivent afin de permettre l'échange de tous les prisonniers liés au conflit. La France rappelle le caractère indispensable de l'accès des organisations internationales et du Comité international de la Croix-Rouge à toutes les personnes détenues de part et d'autre de la ligne de contact et de l'identification des quelque 1 500 personnes disparues depuis 2014.

Des progrès sont nécessaires sur de nombreux autres sujets. Le cessez-le-feu continue d'être quotidiennement violé, en dépit de l'engagement réitéré le 9 décembre à assurer son plein respect le long de la ligne de contact. Je déplore, à ce titre, les combats de ce jour qui ont causé au moins un mort, ainsi que plusieurs blessés, et j'appelle les parties, et en particulier les groupes armés séparatistes, à s'abstenir de toute provocation afin d'éviter toute escalade militaire sur le terrain.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine contribue chaque jour à assurer une observation précise de l'évolution de la situation sécuritaire, grâce au courage des femmes et des hommes engagés sur le terrain. Nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les actions qui portent atteinte à leur sécurité ou visent à entraver leur mission. Le mandat de la Mission spéciale doit pouvoir être pleinement mis en œuvre sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris à proximité de la frontière russo-ukrainienne. L'identification des nouvelles zones de désengagement ainsi que la question de l'identification et de l'ouverture de nouveaux points de passage constituent des enjeux très concrets, et là aussi des progrès sont attendus, tout comme sur le déminage.

Au-delà de ces mesures, l'objectif reste la mise en œuvre des clauses politiques des Accords de Minsk. C'est le plus difficile. Mais la dynamique actuelle doit permettre de progresser, afin de définir les dispositions d'auto-administration locale de certaines régions de Donetsk et Louhansk et d'intégrer la formule Steinmeier dans la législation ukrainienne. Dans ce contexte, les populations civiles sont les premières victimes. L'Ukraine fait face à l'une des plus importantes crises humanitaires de ces 10 dernières années : 3,4 millions de personnes continuent de dépendre d'une assistance humanitaire. Tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'accès des organisations humanitaires et des agences des Nations Unies, notamment dans les territoires contrôlés par les entités séparatistes.

Nous appelons toutes les parties à mettre en oeuvre leurs obligations, et la Russie à user de son influence sur les séparatistes pour une mise en oeuvre complète des Accords de Minsk, dans l'intérêt d'une population civile aujourd'hui prise entre les armes lourdes et les mines. En attendant le retour à une paix durable, à laquelle nous nous efforçons de contribuer par la poursuite des négociations et la perspective d'un prochain sommet en format Normandie, l'Ukraine peut compter sur le plein et entier soutien de la France.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Belgique.

Cinq ans après la signature des Accords de Minsk, la mise en oeuvre de leurs dispositions clefs reste lettre

morte. Cette situation se fait sentir par une détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme sur le terrain. Nous appelons dès lors les parties à mettre rapidement et pleinement en oeuvre les Accords de Minsk et à honorer leurs engagements.

Nous soutenons les efforts menés tant en format Normandie que dans le cadre du Groupe de contact trilatéral. Nous saluons les conclusions de la réunion en format Normandie du 9 décembre dernier à Paris et nous espérons que le dialogue pourra être poursuivi et approfondi. Afin que ces efforts puissent pleinement porter leurs fruits, il est indispensable qu'un cessez-le-feu durable soit mis en place. Nous sommes à cet égard particulièrement inquiets de la plus récente escalade de violence et appelons à la plus grande retenue.

Nous regrettons que les parties, en particulier la Russie, continuent à empêcher la Mission spéciale d'observation en Ukraine dans ses tâches d'observation et d'établissement de rapports. Nous encourageons fortement les deux côtés à respecter le mandat de la Mission et à lui permettre un accès sûr et sans entrave à tout le territoire ukrainien, y compris les territoires jouxtant la frontière entre l'Ukraine et la Russie, ainsi que la Crimée.

Nous sommes fortement préoccupés par les conséquences du conflit sur les droits humains, notamment le droit à la vie, le droit à la liberté et la non-discrimination, en particulier en ce qui concerne les personnes déplacées. Nous appelons à un accès libre et confidentiel pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres observateurs internationaux dans les lieux de détention en Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk.

Le nombre de 3,5 millions de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire nous rappelle que la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine requiert notre attention. Nous exhortons toutes les parties à autoriser un accès total, conformément aux principes humanitaires. Nous sommes fortement préoccupés par le fait que des infrastructures civiles cruciales, telles que celles liées à l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires, ainsi que des écoles, soient prises pour cible. À cet égard, nous saluons l'approbation par le Gouvernement ukrainien de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui démontre son engagement à protéger l'éducation en temps de conflit armé.

Nous demeurons profondément préoccupés par les informations concernant la présence d'équipements et de personnels militaires russes dans les zones contrôlées par les formations armées. La présence d'armes lourdes, qui est contraire aux Accords de Minsk, continue à être une menace pour la population civile des deux côtés de la ligne de contact. Nous appelons à un retrait complet de ces armes, ainsi qu'à un désengagement des troupes des zones désignées. L'est de l'Ukraine étant une des zones du monde les plus contaminées par des mines, nous appelons à davantage d'efforts de délimitation et de marquage des zones contaminées, ainsi que de déminage, en particulier à proximité des écoles et des points d'entrée et de sortie. Nous nous inquiétons du sous-financement du Plan de réponse humanitaire, et nous invitions la communauté internationale à s'engager plus activement dans ce secteur.

En conclusion, nous demandons à toutes les parties à travailler en faveur d'une solution durable à ce conflit, fondée sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsia (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie les membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leur forte solidarité avec l'Ukraine face l'agression russe en cours. Je remercie aussi les intervenants de leurs exposés riches en informations.

Quand la Russie a demandé la tenue d'une séance du Conseil à l'occasion du cinquième anniversaire de l'ensemble de mesures, troisième composante des Accords de Minsk, j'ai pensé qu'elle a enfin décidé d'annoncer au Conseil qu'elle allait honorer les accords approuvés dans cette salle en 2015.

Bien qu'elle n'ait pas été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 2202 (2015) a été un message très important adressé par le Conseil à toutes les parties pour qu'elles mettent en œuvre les accords et, plus important encore, pour qu'elles respectent un cessez-le-feu général. En serait-il autrement si, en 2015, le Conseil avait un motif juridique pour adopter un document contraignant en vertu du Chapitre VII? Est-ce qu'un document de nature juridique différente aurait été une raison suffisamment contraignante pour que la Fédération de Russie le mette en œuvre?

Je n'ai pas le temps de m'attarder sur les récents amendements constitutionnels proposés par Moscou, qui annulent de fait le caractère obligatoire du droit et des traités internationaux en Fédération de Russie. Nous demeurons convaincus que les Accords de Minsk doivent être appliqués, notamment par la Fédération de Russie, qui persiste à s'en dissocier.

Où en sommes-nous donc aujourd'hui? Il semble que la réponse ait été donnée à 6 heures du matin heure locale, lorsque nos positions ont été attaquées. L'attaque menée aujourd'hui, à la date du cinquième anniversaire de la tragédie de Debaltseve, est particulièrement cynique. Les forces armées ukrainiennes ont réagi de manière adéquate face à cette offensive – menée par les forces d'occupation russes avec des armes interdites par les Accords de Minsk – pour défendre le droit naturel de légitime défense de l'Ukraine.

Il est clair que le Kremlin continue d'appliquer une stratégie d'escalade dans le Donbass, en violation flagrante des obligations de la Russie, qu'elle a contractées en tant que partie aux Accords de Minsk.

Comme le Président de l'Ukraine, Volodymyr Zelenskyy, l'a dit en début de journée, « C'est une tentative de perturber le processus de paix dans le Donbass, qui a commencé sa marche en avant, à petits pas, certes, mais à pas constants ». Les dirigeants ukrainiens ont confirmé que notre volonté de mettre fin à cette guerre et d'adhérer aux accords conclus reste inchangée, tout comme notre détermination à repousser tout acte d'agression armée contre l'Ukraine.

Au mépris total des accords conclus à Paris en décembre de l'année dernière par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne, nos positions ont été bombardées plus de 400 fois au cours des deux derniers mois. Depuis le début de l'année, 13 soldats ukrainiens ont été tués et près de 60 autres ont été blessés.

Qui peut donc appeler ceci un conflit gelé? Ou peut-être un conflit de faible intensité? C'est une guerre – la seule guerre en cours en Europe. C'est une guerre ouverte menée par les troupes et les mercenaires russes avec des armes et des munitions fournies par la Fédération de Russie. C'est pour cette raison précise que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), comme nous l'ont appris les rapports de la Mission, demeure confrontée à des restrictions de sa liberté de circulation et privée d'un accès adéquat à la frontière entre la Russie et l'Ukraine.

Lorsqu'on lui rappelle qu'elle a pris des engagements à Minsk, la Russie montre immédiatement l'Ukraine du doigt, arguant que c'est nous qui devons instaurer un prétendu dialogue direct avec les représentants de deux prétendues autorités locales dans la partie temporairement occupée du Donbass. Mais que sont-ils?

Le prétendu chef de gouvernement par intérim récemment nommé à Donetsk, Vladimir Pashkov, est-il vraiment local? Ce citoyen russe, né en Sibérie, est diplômé de l'École navale militaire russe du Pacifique et, jusqu'à récemment, il était Gouverneur adjoint de l'oblast d'Irkoutsk, en Russie. Les membres aimeraient-ils savoir quelle est la distance entre Irkoutsk et Donetsk? À peine 6 000 kilomètres. Il est pourtant suffisamment local, selon Moscou, pour diriger le Donbass et participer aux pourparlers sur l'avenir du Donbass. Rien ne saurait justifier qu'un Sibérien vienne nous dire, à nous Ukrainiens, ce que nous devons faire sur notre territoire.

L'expérience regrettable de la Géorgie et de la République de Moldova en matière de dialogue direct avec les pantins du Kremlin prouve que dans le meilleur des cas, c'est une voie sans issue; c'est très probablement une autoroute qui mène tout droit vers un piège.

Comme elle l'a fait par le passé, la Russie rente de présenter la victime de son agression comme en étant l'auteur. C'est une des marques de fabrique de cette guerre de l'information contre l'Ukraine. Ces vaines tentatives de déformer la vérité auraient pu être considérées comme pathétiques, voire risibles, si elles n'insultaient cyniquement la mémoire des milliers de mes compatriotes qui ont perdu la vie en défendant leur patrie.

Je rends ici hommage à la mémoire des manifestants qui ont été abattus de sang-froid à Maidan il y a exactement six ans, la nuit du 18 février, qui est maintenant appelée la Nuit de l'apocalypse; à la mémoire des héros tels que Sergiy Kokurin – un Russe de souche, d'ailleurs, père de deux enfants, le premier citoyen ukrainien tué en Crimée par un tireur d'élite russe le 18 mars 2014 durant la phase militaire de la tentative d'annexion de la péninsule; à la mémoire de Klavdia Sytnyk, une jeune mère célibataire et auxiliaire médicale, qui a perdu la vie le premier jour de ce mois sous une pluie d'obus de mortier russes alors qu'elle

apportait des médicaments aux blessés; et à la mémoire du jeune homme de 22 ans, Vassily Alexiyevitch, tué aujourd'hui par des balles fournies par les Russes. Mon fils a presque le même âge.

Nous ne devons pas perdre de vue le contexte général de l'agression armée russe contre l'Ukraine. Six années d'invasion militaire armée de la Russie dans le Donbass ont fait plus de 13 000 morts et plus de 27 000 blessés. Plus de 1,4 million de résidents du Donbass sont des personnes déplacées. Les zones saisies sont devenues des lieux de peur et de terreur, les économies locales sont détruites et le matériel appartenant à des entreprises a été démoli ou envoyé en Russie. Plus de 3,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire cette année. En outre, selon l'ONU, ce territoire est déjà devenu un des plus minés au monde, comme cela a été souligné à maintes reprises aujourd'hui.

La Fédération de Russie continue de fournir des armes, des soldats et des mercenaires à ses forces d'occupation, au point qu'elles sont maintenant largement supérieures en nombre à de nombreuses armées européennes, avec environ 500 chars, 1 000 véhicules blindés de combat et près de 800 systèmes d'artillerie. L'année dernière, la Fédération de Russie a envoyé plus de 4 000 tonnes d'armes et de munitions dans les territoires occupés du Donbass.

Comme si ce n'était pas suffisant, la Russie procède également à la passeportisation illégale dans les territoires temporairement occupés du Donbass, à un rythme qui est devenu industriel – plus de 125 000 personnes ont obtenu des passeports russes sur place.

L'est n'est pas l'unique ligne de front en Ukraine. Dans le sud, du fait de la tentative d'annexion de la Crimée par la Russie, la péninsule est devenue un ghetto en matière de droits de l'homme et une immense base militaire, ce qui a bouleversé la sécurité régionale, car la Russie l'utilise également pour ses interventions en Syrie. Le nombre d'otages politiques est monté en flèche, et les Ukrainiens et Tatars de Crimée sont victimes de répression. Un mur de silence a été construit autour de la péninsule, repoussant toute surveillance internationale, en violation des résolutions de l'Assemblée générale. Selon le rapport du Secrétaire général sur la Crimée et les rapports réguliers de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, la Russie applique une politique secrète de modification de la composition démographique. Elle a en effet importé plus de 130 000 soldats et fonctionnaires et chasse la population locale. La militarisation de la Crimée occupée se poursuit à plein régime et la Russie continue de déployer du personnel militaire et des armes sophistiquées.

En inaugurant le prétendu pont de Crimée, non seulement la Russie a commis une violation flagrante du droit international et de ses obligations conventionnelles bilatérales, mais elle a également infligé d'immenses pertes économiques à l'Ukraine et pose une menace environnementale exponentielle dans la mer Noire et la mer d'Azov.

Contre toute attente, l'Ukraine œuvre à la paix. L'instauration de la paix a été une motivation majeure pour les Ukrainiens qui ont participé aux élections présidentielle et législatives de l'année dernière.

Les électeurs continuent aussi d'exiger le retour des personnes illégalement emprisonnées dans les territoires ukrainiens occupés ou en Russie, qui sont détenues dans des conditions inhumaines et souvent torturées depuis de nombreuses années. Il reste plus de 200 Ukrainiens détenus dans des zones non contrôlées de la région du Donbass, ainsi qu'une centaine d'Ukrainiens et de Tatars de Crimée emprisonnés en Crimée ou en Russie.

La partie ukrainienne a réussi à organiser deux grandes libérations réciproques de prisonniers avec la Russie, et les efforts se poursuivent pour assurer la libération de toutes les personnes détenues sur la base du principe de « tous contre tous ». Je saisis cette occasion pour prier mes collègues de s'associer à moi pour demander à la partie russe de cesser de s'opposer à l'octroi au Comité international de la Croix-Rouge d'un accès sans entrave aux détenus et d'entraver sa recherche des personnes portées disparues.

Nous pensons que les accords intervenus à Paris en décembre doivent accélérer le règlement du conflit. Un cessez-le-feu complet et global et l'octroi d'un accès sans entrave 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE sur l'ensemble du territoire occupé faciliteraient le processus. Tandis que le Ministre russe des affaires étrangères énumère une liste interminable de raisons pour lesquelles le prochain sommet du format Normandie ne peut avoir lieu, de notre côté, nous travaillons sans relâche et faisons de notre mieux pour faire en sorte qu'il ait bien lieu, comme convenu par les dirigeants des quatre pays.

Comme l'a souligné le Président Zelenskyy il y a quelques jours à peine, nous sommes pleinement engagés dans cette entreprise, comme en témoigne la nouvelle

initiative sur le désengagement sectoriel, dans laquelle la Mission spéciale d'observation de l'OSCE jouera un rôle de vérification essentiel pour s'assurer qu'un secteur donné est exempt de groupes armés illégaux, d'unités armées étrangères et d'équipements militaires.

Nous attendons avec intérêt la tenue d'élections locales sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris dans ses régions temporairement occupées, lorsque les conditions politiques et de sécurité le permettront, conformément à la législation ukrainienne et au Document de la Réunion de Copenhague de la Conférence sur la dimension humaine de l'OSCE, et sous le contrôle par l'Ukraine de ses frontières internationalement reconnues.

Nous œuvrons sans relâche pour mettre enfin un terme à cette guerre russo-ukrainienne, que nous n'avons pas déclenchée, quels que soient les efforts déployés par l'autre partie pour la prolonger afin de saigner l'Ukraine à blanc. Nous continuerons de rechercher une paix pérenne exclusivement par des moyens diplomatiques et pacifiques, conformément au droit international. Cela ne peut se faire qu'avec le Conseil, notamment les membres ici présents qui ont réellement à coeur d'instaurer la paix en Europe alors que nous sommes sur le point de célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations Unies. Sinon, la réunion que nous organiserons à New York cet automne pour fêter cet anniversaire ne sera qu'une macabre messe commémorative plutôt qu'une célébration de la paix et de la sécurité mondiales.

Le débat d'aujourd'hui ne couvre pas tous les éléments indispensables pour mettre fin à la guerre que la Russie mène contre l'Ukraine et, en particulier, à l'occupation temporaire par la Russie de certaines parties de notre territoire, notamment la Crimée. Il a donc été décidé qu'après-demain, l'Assemblée générale examinera le point de l'ordre du jour « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés », à savoir la région du Donbass et la Crimée, car il est d'une importance fondamentale que la libération du territoire ukrainien ne soit pas considérée comme totale tant que le dernier soldat russe n'aura pas quitté la péninsule. Je demande aux membres de se joindre à nous ce jeudi dans la salle de l'Assemblée générale.

(*l'orateur poursuit en russe*)

Pour conclure mon intervention, je m'exprimerai en russe afin que le peuple russe, qui n'est pas indifférent au présent ni à l'avenir de son pays, puisse m'entendre. Étant donné que le nom du nouveau dirigeant Donetsk, qui est originaire de la région d'Irkoutsk, a été mentionné aujourd'hui, entre autres par l'Ambassadeur Heusgen, je voudrais rappeler qu'il y a environ 90 ans, dans une petite ville sibérienne de la région d'Irkoutsk portant le nom romantique de Zima, un fils est né dans la famille du Germano-balte Alexander Gangnus, fils de Rudolph Gangnus. Il est intéressant de signaler, dans le contexte du présent débat, que cet enfant devint plus tard le poète qui, de retour d'un voyage à l'Ouest au plus fort de la guerre froide, a écrit le célèbre poème « Les Russes veulent-ils la guerre? ». Je pense que la plupart des membres ont déjà deviné que je parle d'Evgueni Evtouchenko, connu aussi sous le nom de Evgueni Gangnus. Je le cite :

« Les Russes veulent-ils la guerre?
Demandez-le à ces soldats,
Dormant sous les bouleaux,
Leurs fils vous répondront
Les Russes veulent-ils la guerre ».

Je dis au représentant de la Russie que je pense que nous aurons la réponse à la question de savoir si les Russes veulent la guerre dans le contexte de la Russie d'aujourd'hui à l'occasion du défilé du 9 mai sur la place Rouge, lorsque nous verrons si les participants brandissent des portraits de Staline, ce même Staline dont le corps avait en son temps été retiré du mausolée, mais pas, semble-t-il, de l'esprit des gens. « Mais comment effacer Staline de l'esprit de ses héritiers? », écrivait Evtouchenko en 1962. Et je le cite à nouveau :

« Que certains répètent encore et encore :
'Calmez-vous!'
Je ne trouverai jamais le repos.
Tant que les héritiers de Staline existeront sur Terre,
Il me semblera
Que Staline repose toujours dans le mausolée ».

Alors qu'aujourd'hui en Fédération de Russie, la glorification de Staline gagne du terrain, que son nom est blanchi, que les monuments à la mémoire de ce dictateur, meurtrier et architecte du génocide du peuple ukrainien dans les années 30 poussent comme des champignons, je voudrais conclure mon intervention en posant une question au représentant de la Russie : les Russes veulent-ils vraiment la guerre?

La Présidente : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais dire au représentant de l'Ukraine que je me réjouis de voir qu'il s'intéresse à la poésie russe. Mais cela n'est pas surprenant, car nous sommes nés dans le même pays et nous avons probablement appris les mêmes poèmes à l'école. Je tiens toutefois à le corriger.

« Les Russes veulent-ils la guerre?
Demandez-le au silence des labours et des champs
Demandez-le à ces soldats,
Dormant sous les bouleaux… ».

Il a sauté un vers.

Je ne sais pas quels portraits seront brandis lors du défilé le 9 mai. Je ne pense pas que ce seront ceux de Staline. J'en doute. En revanche, je me demande quels portraits seront portés à Kiev le 9 mai et même s'il y aura un défilé à Kiev pour commémorer notre victoire, qui, soit dit en passant, a été une victoire commune, dans la Grande guerre patriotique.

Beaucoup de choses ont été dites aujourd'hui. Il est impossible de répondre à tout ce qui a été dit, et, à vrai dire, je ne suis pas là pour ça. Malheureusement, nous n'avons rien entendu de nouveau. C'est toujours la même chose, toujours la même rengaine. On demande à Moscou de respecter les Accords de Minsk mais, pour une raison que j'ignore, on n'appelle pas Kiev à faire de même. La même vieille manipulation des Accords de Minsk et du lien de cause à effet est toujours à l'oeuvre. On dirait que c'est la Russie qui a déclenché la guerre en Ukraine, et pas Kiev qui est entrée dans le Donbass.

Nous avons de nouveau entendu dire que la Russie devait retirer ses soldats. Mais l'année dernière, il avait été demandé à M. Apakan et à M. Sajdik de nous parler de la présence des soldats russes dans le Donbass (voir S/PV.8461). Ils n'avaient pas été en mesure d'apporter une réponse précise et encore moins satisfaisante pour ceux qui avaient posé la question. Peut-être que Mme Grau et M. Çevik pourraient nous en dire davantage. Nous pouvons leur demander où ils ont vu des soldats russes dans la région du Donbass.

On nous dit que Moscou peut mettre fin à ce conflit d'un revers de la main, qu'il suffit que nous en donnions l'ordre aux représentants du Donbass. J'ai une question. Ma question est la suivante : sont-ils vraiment si naïfs pour penser que le Kremlin est le marionnettiste de ces personnes dans le Donbass? Pensent-t-ils vraiment que ces personnes n'ont pas d'avis propre, qu'elles ne sont que des marionnettes du Kremlin? Je ne crois pas qu'ils soient assez naïfs pour le penser.

Mon ami l'Ambassadeur Heusgen ne cesse de m'étonner. Son pays est l'un des auteurs des Accords de Minsk. Je ne connais pas personnellement M. Pashkov, qui était le Vice-Gouverneur de la région d'Irkoutsk. Mais je voudrais poser une question à M. Heusgen et à M. Kyslytsya : est-ce que le fait que la citoyenne américaine Natalie Jaresko a été Ministre des finances de l'Ukraine, que la citoyenne lituanienne Aivaras Abromavičius a été Ministre de l'économie et que la citoyenne américaine Ulana Suprun a été Ministre de la santé – elle est d'ailleurs originaire de Chicago, qui se trouve à 8 000 kilomètres de Kiev, soit plus que la distance qui sépare Kiev d'Irkoutsk – nous amène à penser que les États-Unis et la Lituanie sont directement parties au conflit en Ukraine? Je ne vais même pas parler du lieutenant-colonel Alexander Vindman de l'armée des États-Unis, qui s'est retrouvé mêlé à la procédure de destitution et qui a déclaré s'être vu proposer à trois reprises de devenir ministre de la défense de l'Ukraine - ce qu'il a lui-même reconnu être une plaisanterie.

M. Heusgen a noté qu'aujourd'hui était un triste jour pour le droit international et pour l'Ukraine. Se référait-il à l'anniversaire de l'adoption de la résolution 2202 (2015), qui a entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk? Doit-on en conclure que pour lui le jour de l'adoption de cette résolution est un jour tragique? Il a mentionné que Vladislav Surkov avait usé de son influence pour amener les représentants du Donbass à signer les Accords. M. Heusgen doit sans doute savoir que les représentants du Donbass qui ont signé les Accords de Minsk en 2015 ont considéré qu'il s'agissait là d'une immense concession et d'une défaite. Aujourd'hui, les autorités ukrainiennes ne veulent même pas engager le dialogue avec eux, les qualifiant non seulement de séparatistes mais aussi de terroristes.

On a beaucoup parlé des affrontements d'aujourd'hui dans la région de Holubivske. Selon nos informations, le 18 février, une division des forces armées ukrainiennes a tenté de déstabiliser la situation le long de la ligne de contact dans le Donbass. Vers 6 heures du matin, une unité de sabotage des forces armées ukrainiennes, composée de 10 personnes, a fait mouvement en direction des positions des positions des forces du Louhansk près de Holubivske. Cette opération des forces armées ukrainiennes a été mise au jour très tôt. En s'approchant de la ligne de contact,

l'unité a déclenché une mine terrestre, qui a tué au moins deux personnes et en a blessé trois autres. Afin d'évacuer les morts et les blessés de la zone, les forces armées ukrainiennes ont lancé une attaque d'artillerie à grande échelle visant les zones résidentielles de la République populaire de Louhansk. Cette offensive a été menée à l'aide de mortiers de moyen calibre et d'artillerie de gros calibre aux alentours de Holubivske, Sokilnyky, Donetskyi et Smeloye. Les forces militaires ukrainiennes ont tiré plus de 50 obus de mortier sur le territoire de la République populaire de Louhansk.

M. Kyslytsya nous a montré la photo d'un malheureux jeune homme de 22 ans, Maksim Khitailov, qui est mort aujourd'hui, apparemment dans la même zone. Il était opérateur de lance-grenades dans la 72e brigade mécanisée des forces armées ukrainiennes. C'est une tragédie, mais pourquoi envoient-ils des jeunes à leur mort en les déployant dans cette zone? Nous nous souvenons que l'ancien Ministre Klimkin, qui a précédé M. Kyslytsya ici à la même place, nous a montré la photo d'une malheureuse fillette qui avait perdu la vie de son côté de la ligne de contact. Je lui ai demandé, lors de sa prochaine visite au Conseil de sécurité, de bien vouloir apporter des photos de civils qui avaient péri au Donbass à la suite d'actions menées par les forces de sécurité ukrainiennes. On pourrait en montrer beaucoup. Je le ferai d'ailleurs moi-même la prochaine fois, car que je ne vais pas attendre que l'Ukraine le fasse. C'est une tragédie sans fin. Et cette tragédie doit cesser. Le moyen a d'y mettre un terme est d'appliquer les Accords de Minsk.

M. Heusgen nous a également parlé aujourd'hui des violations le long de la ligne de contact. À cet égard, qu'il me soit permis de citer les statistiques de la Mission spéciale d'observation. Les forces ukrainiennes ont été responsables de 60 % des incidents de tir entre le 9 décembre 2019 et le 12 février 2020. Kiev a commis 3 737 violations du cessez-le-feu, contre 2 809 provenant du territoire du Donbass, et ce ne sont là que les cas dans lesquels le responsable a pu être identifié. Le nombre total de violations s'élève à 45 244 explosions d'un côté et à 12 114 de l'autre. Il y a 304 pièces d'équipement à l'ouest de la ligne de contact, ce qui constitue une violation des Accords, alors qu'il n'y en a aucune du côté est. Au cours de la même période, les forces de sécurité ukrainiennes ont pris pour cible trois zones résidentielles du Donbass, alors qu'il n'y a pas eu une seule attaque contre le territoire contrôlé par Kiev.

Malheureusement, il veut nier l'évidence. Je ne sais pas quel type de lunettes pourrait l'aider à voir les choses telles qu'elles sont. Je continue à me demander d'où il tire ses informations sur « ces pauvres personnes qui subissent cette terrible oppression en Crimée sous occupation russe ». Je lui ai demandé à plusieurs reprises de se rendre en Crimée et de voir par lui-même les « souffrances de ces pauvres personnes en Crimée ».

Deux orateurs ont évoqué aujourd'hui la catastrophe du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Bien sûr, ce n'est pas le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je ne pense pas qu'ils doivent présenter cette information en prétendant être des procureurs, et je ne suis pas non plus procureur. Par ailleurs, je souhaite partager avec le Conseil certaines informations surprenantes publiées aujourd'hui par la presse occidentale, à savoir que les services de renseignement et de sécurité militaires néerlandais n'ont détecté aucun système de missile antiaérien Buk dans la zone où l'avion a été abattu. Nous avons dit à plusieurs reprises que l'enquête était scandaleusement fermée et opaque. Ces informations qui doivent être vérifiées et corroborées, ne servent bien sûr que de preuve.

Enfin, je voudrais rappeler une fois de plus qu'il est important que nous comprenions qu'il y a deux parties, et non trois, dans ce conflit – pas les deux que cite nos collègues ukrainiens, l'Ukraine et la Russie –, mais le Donbass et Kiev. Tant qu'il n'y aura pas de dialogue direct entre Kiev et le Donbass, il ne peut y avoir de règlement en Ukraine, tout comme il ne peut y avoir de règlement sans dialogue direct entre les parties aux conflits en Afghanistan, en Syrie, à Chypre, en Colombie ou ailleurs dans le monde. Seul un dialogue inclusif peut engendrer des possibilités et des garanties pour une paix durable. C'est pourquoi le format Normandie n'a de sens que s'il est axé sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures de Minsk, qui doit être appliqué sans aucune condition préalable.

La Présidente : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Kyslytsia (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation russe vient de présenter sa version de l'escalade au Donbass aujourd'hui. Elle a dit que ce serait dû à une provocation des forces armées ukrainiennes. Je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur une déclaration faite aujourd'hui par le porte-parole du Président de la Fédération de Russie, M. Dmitri Peskov, à propos de ce qui s'est passé.

(*l'orateur poursuit en russe*)

> « Nous ne disposons pas des détails concernant cet affrontement. Nous ne savons pas ce qui l'a provoqué. Nous espérons que, très bientôt, nous arriverons à faire la lumière sur ce qui s'est passé, avant de tirer des conclusions. »

(*l'orateur reprend en anglais*)

J'adresse maintenant une question à la délégation russe : devons-nous écouter le porte-parole du Président russe ou les points de discussion rédigés à la soixante-septième rue à New York?

La Présidente : Le représentant de l'Allemagne a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Étant donné que mon collègue russe a mentionné mon intervention, je voudrais répondre très rapidement à l'une de ses questions, à savoir si je crois que les séparatistes aux commandes à Donetsk et Louhansk sont des marionnettes du Kremlin. Oui, c'est exactement ce que je crois.

La Présidente : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prie M. Kyslytsia de ne pas essayer de creuser un fossé entre le porte-parole Peskov et moi. J'ai vu sa déclaration ce matin. L'information que j'ai évoquée n'a pas été rédigée à la soixante-septième rue, où se trouve la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies. C'est une information que nous avons reçue aujourd'hui après que la clarification de la situation.

La séance est levée à 17 h 20.